

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 16 décembre 2010

AVIS DU CESER

LE BUDGET PRIMITIF 2011

DE LA REGION MIDI-PYRENEES

(ADOPTÉ)

RAPPORTEUR : Bruno LAFAGE

SOMMAIRE

INTERVENTION DE JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES	05
INTERVENTION DE MARTIN MALVY, PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI- PYRÉNÉES	13
AVIS DU CESER - LE BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES	19
ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL	21
I – L’EDUCATION, LA FORMATION ET L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25
II – LA RECHERCHE, L’ECONOMIE ET L’EMPLOI	28
III – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS	31
IV– L’AMENAGEMENT ET L’ANIMATION DU TERRITOIRE ET L’EFFORT DE SOLIDARITE	32
CONCLUSION	37
EXPLICATIONS DE VOTE	39
ANNEXES	61
GLOSSAIRE	73

INTERVENTION DE JEAN-LOUIS CHAUZY

PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE MIDI- PYRENÉES

Monsieur le Représentant du Préfet de région,
Monsieur le Président de la Région Midi-Pyrénées,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour votre présence à cette dernière séance plénière de notre assemblée pour l'année 2010.

Monsieur le Président de Région, merci de nous honorer de votre présence, vous nous direz quelques mots sur le Budget primitif 2011 de la Région dans un instant, et le contexte difficile dans lequel il s'inscrit. Comme vous l'avez rappelé après l'élection du Bureau du CESER du 22 novembre 2010, je partage votre souhait de voir nos Assemblées poursuivre le travail constructif mené pour le développement économique, social et environnemental de notre région.

Vous avez reconnu l'importance des Avis et Rapports du CESER dans l'élaboration des politiques de l'Assemblée régionale, aussi, afin de faire valoir ces réflexions dans le temps, je souhaite que nous puissions continuer la présentation de nos avis devant les commissions particulières de la Région.

Par ailleurs, je ne peux que saluer et vous remercier pour les bonnes relations entre nos Assemblées, avec votre administration et le Cabinet. Je vous remercie également pour la collaboration engagée en vue de l'organisation de la manifestation importante que nous ferons ensemble le 31 janvier 2011 à l'Hôtel de Région : un colloque sur la prospective « Midi-Pyrénées, quels futurs pour 2030 ? ». Cette manifestation, pour laquelle nous attendons une forte participation, permettra de dresser un état des lieux et d'envisager des futurs possibles dans notre région, dont le nombre d'habitants devrait considérablement augmenter, 800 000 habitants de plus en 2040.

Je remercie également le représentant de l'Etat pour les bonnes relations de travail qui existent entre les services de l'Etat et le CESER.

Ce matin, nous allons examiner et soumettre au vote deux projets d'avis. Le premier portera - et c'est une obligation légale - sur le Budget primitif 2011 de la Région Midi-Pyrénées. Le rapporteur est M. Bruno LAFAGE. Le deuxième avis « De la dépendance liée à l'âge : une question de société. Des propositions pour Midi-Pyrénées », élaboré sur la base d'une autosaisine, sera présenté par la rapporteure, Mme Marie-Christine ALBARET.

Par ailleurs, seront exposés et non soumis au vote les travaux réalisés par nos deux Sections qui contribuent à alimenter les réflexions menées au sein des Commissions du CESER. M. Jean BERTIN, Président de la Section Europe-International, présentera le rapport sur

Avis du CESER - Le Budget Primitif 2011 de la Région Midi-Pyrénées
Assemblée Plénière du 16 décembre 2010 – CESER Midi-Pyrénées

l'attractivité et le rayonnement international de Midi-Pyrénées. M. Claude DUPUY, Président de la Section Prospective, fera un rapide compte-rendu du document préparé en vue du colloque co-organisé le 31 janvier 2011 par le CESER et le Conseil Régional, sur les futurs de Midi-Pyrénées à l'horizon 2030.

Mais avant d'aborder cet ordre du jour, il me paraît important de dire quelques mots sur l'actualité.

COHESION SOCIALE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, DEVELOPPEMENT DURABLE... AU CŒUR DE LA REFLEXION DU CESER

Pour cette deuxième partie de mandature 2010-2013, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional va poursuivre ses travaux de réflexion en tentant de faire coïncider en permanence deux ambitions à savoir :

- le développement économique, l'emploi, la cohésion sociale, la recherche, l'innovation, le développement équilibré du territoire ;
- le développement durable avec la préservation de l'environnement, le respect de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques ; 2011 marquera d'ailleurs l'entrée des représentants d'associations agissant dans le domaine de l'environnement ou du développement durable au sein du CESER et nous nous attacherons à continuer d'intégrer les principes d'un développement durable, économiquement et socialement soutenable, dans nos Avis.

Le réchauffement de la planète

La récente conférence des Nations-Unies, qui s'est tenue du 29 novembre 2010 au 10 décembre 2010 à Cancun au Mexique, sur la lutte contre le réchauffement climatique est venue nous rappeler que les efforts pour sauvegarder notre planète sont à poursuivre sans relâchement, et que c'est tous ensemble, Etats, collectivités locales, acteurs économiques et sociaux, citoyens,... que nous pourrons y arriver.

Le réchauffement de la précarité

Cela ne doit pas nous faire oublier que la cohésion sociale est aussi un combat à mener activement.

Le rapport rendu public début novembre par le Secours Catholique nous a rappelé que la France fait partie des pays d'Europe (avec la Belgique, le Danemark, l'Irlande...) qui a un seuil de pauvreté élevé, bien que le niveau de vie reste en moyenne élevé. La forte augmentation du niveau de vie général, permise par le «marché commun», n'a en effet pas profité aux plus démunis, ceux que l'on appelle désormais « les oubliés de la croissance ».

En 2009, 1,48 million de personnes (798 000 adultes et 682 000 enfants) ont été aidés par cette association, soit 80 000 personnes de plus qu'en 2008. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de personnes aidées progresse fortement.

En France, selon l'INSEE, près de 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 950 € par mois.

Les femmes et les familles monoparentales demeurent parmi les catégories les plus pauvres. On constate par ailleurs que les jeunes de moins de 25 ans sont de plus en plus nombreux à

vivre avec des ressources insuffisantes et phénomène nouveau, de plus en plus de « travailleurs pauvres », c'est-à-dire ces actifs qui ont des ressources insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, font appel à ce type d'association.

Les jeunes plus diplômés et qualifiés que les générations précédentes sont donc plus précaires. Quant à ceux qui n'ont pas fait d'études, soit 180 000 jeunes sortant chaque année sans qualification, ils sont fortement concernés par cette pauvreté.

La difficile mise en place du revenu de solidarité active qui est un dispositif complexe, la faiblesse des minima sociaux, l'offre réduite d'emplois, notamment non qualifiés, la méconnaissance de certains droits font craindre que la pauvreté s'installe durablement et qu'elle progresse.

Il y a dix ans à Lisbonne, il avait été décidé de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté d'ici 2010 ; le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne proclamaient 2010 « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». En cette fin d'année, le constat est que tout reste à faire pour éradiquer cette pauvreté.

Pour les associations caritatives, il faut relever les minima sociaux, revaloriser les aides publiques au logement, favoriser les contrats à temps plein, la formation...

Les politiques publiques actuelles ne permettent pas de prendre réellement en compte les attentes des 8 millions de personnes victimes de la pauvreté, celles qui luttent chaque jour avec des ressources insuffisantes. Aujourd'hui, notre pays doit faire vivre avec plus de force et de volonté ses valeurs d'Égalité et de Fraternité et nous devons y contribuer. Le CESER a émis des Avis sur l'accès aux soins, sur l'accès à un logement, sur les sorties sans qualification, sur l'emploi...il doit tout faire pour être entendu par les représentants de l'Etat et les collectivités afin que les politiques publiques intègrent certains éléments et favorisent leur mise en œuvre.

Ainsi, à l'heure où se négocie la réforme de la Politique Agricole Commune pour l'après 2013, il semble nécessaire de rappeler que la première vocation de l'agriculture est de nourrir les hommes, et pas seulement les plus riches.

La banque alimentaire et les restaurants du cœur dans notre région assurent chaque jour des milliers de repas à des personnes démunies - elles sont un million en France et près de 30 millions en Europe. Une agriculture intensive, écologiquement responsable, parfaitement sécurisée est indispensable, ce qui implique de soutenir la recherche agronomique française et notamment le pôle de compétitivité Agrimip-Innovation.

De la même manière, on doit rappeler qu'il n'y a pas d'agriculture, d'industrie agroalimentaire, de développement économique, touristique et démographique sans eau pour une région qui doit se préparer à accueillir selon la dernière projection de l'INSEE 800 000 habitants supplémentaires dans les 30 prochaines années, dont 400 000 dans l'aire urbaine de Toulouse.

BUDGET DE LA REGION MIDI-PYRENEES 2011

Ministères, Collectivités territoriales devront participer aux efforts de maîtrise des dépenses de l'Etat. La Loi de finances 2011 a d'ailleurs prévu le gel des dotations aux Collectivités pour trois ans.

Pour les Collectivités, l'annonce de ce gel de dotations a été une nouvelle atteinte portée à leurs ressources budgétaires, ayant déjà subi la suppression de la Taxe professionnelle, la Réforme territoriale et les transferts de charge non compensés. Cette décision pénalisera lourdement et durablement la croissance économique et l'emploi car elle tend à ignorer le rôle majeur des collectivités dans l'économie nationale. Elles ont fourni des efforts importants pour faire face à la crise. Elles assurent à 75% les investissements publics en mobilisant une dette dix fois moins importante que celle de l'Etat. Elles produisent un service public local de qualité qui impacte la vie quotidienne des Français.

Une région bien gérée qui peut recourir à l'emprunt.

C'est dans ce contexte très difficile que le budget de notre Région a été établi.

Le Président de Région, dans sa présentation du Budget primitif pour 2011, précise que la Région Midi-Pyrénées a de bonnes performances budgétaires avec un niveau d'autofinancement élevé qui assure une forte couverture des investissements de la région et un maintien de l'endettement à un niveau relativement faible.

Le Budget 2011 n'obère pas l'avenir, la qualité de gestion de la Région qui a été reconnue par les organismes financiers spécialisés ainsi que le rapport de la Chambre régionale des comptes peut permettre à la région de recourir à l'emprunt pour financer des investissements d'avenir, c'est un souhait rappelé par notre assemblée.

Aussi, face aux mesures drastiques de l'Etat, la Région a décidé de poursuivre ses efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour éviter l'alourdissement de la dette tout en concentrant les efforts sur les priorités régionales telles que l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche, le développement économique, l'emploi, l'innovation, le développement durable...

C'est ainsi que 429 M€ vont être mobilisés pour l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur. 135 M€ seront consacrés à la recherche, l'innovation, l'économie et l'emploi.

Le CESER soutient cette décision car il défend lui-même très activement ces actions au travers de ses travaux.

Développement durable et transports

Ainsi, le CESER approuve la démarche du Conseil Régional qui, avec l'aide de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et d'autres banques, va développer les énergies renouvelables, les installations productrices d'énergie renouvelable et la rénovation des bâtiments publics et privés. Il alerte dans le même temps sur l'urgence de créer les filières industrielles françaises, sous peine d'importer tous les produits.

Dans le domaine ferroviaire, le CESER souligne son attachement à la réalisation complète des projets de Ligne à Grande Vitesse (LGV) intéressant Midi-Pyrénées. Il soutient l'engagement sans faille de la Région concernant la LGV. Nous n'avons pas le droit de renoncer sous peine d'être la seule métropole d'Europe à refuser la LGV. A ce titre, le désengagement de l'Etat qui fragilise le montage financier est regrettable. Le CESER partage la prudence du Conseil Régional qui conditionne sa participation financière pour la Section Tours/Bordeaux, au lancement des travaux sur la Branche Bordeaux/Toulouse.

Faire reculer le chômage

Le chômage reste en dessous du seuil de 10% en France mais demeure important notamment au sein de la jeunesse ; il faut accompagner les jeunes pour une insertion durable dans l'emploi par la formation notamment. L'Etat prévoit d'ailleurs d'accorder en 2011 une attention particulière à la situation des jeunes : en effet, le premier Ministre a annoncé le 24 novembre 2010, à l'occasion de son discours de politique générale devant l'assemblée nationale, qu'un dialogue serait engagé avec les régions pour doubler le nombre de jeunes en alternance (600 000 actuellement) et leur garantir une meilleure insertion professionnelle. Nous devons à cette occasion défendre nos idées aux côtés de la Région pour assurer à la jeunesse un avenir plus serein.

Créer des richesses, développer l'industrie et les activités productives

Aujourd'hui, face à la crise, dans une économie mondiale en pleine mutation, il faut aller chercher la croissance sur les segments les plus porteurs de notre économie telles la recherche, l'innovation, l'industrie et la réindustrialisation. Il n'y a pas de croissance et donc pas d'emploi, pas de recette fiscale sans production de richesse, sans activités productives.

Progresser dans la sécurisation des parcours professionnels

De même la formation, l'élévation des niveaux de qualifications et la sécurisation des parcours professionnels doivent faire l'objet de politiques issues du nouveau Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et du prochain Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP).

Les schémas régionaux sur l'enseignement supérieur et la recherche et sur le développement économique et l'innovation

La Région a lancé récemment deux concertations concernant l'élaboration du Schéma Régional Enseignement Supérieur (SRESR) et du Schéma Régional 2011-2016 de Développement Economique Innovation Recherche (SRDE). Le CESER a pris part aux travaux en cours.

L'association du CESER à l'élaboration de ces schémas est accueillie favorablement, car il défend par ses travaux l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation. Cet intérêt a d'ailleurs été à l'origine d'un colloque. Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les territoires de Midi-Pyrénées semble incontournable. Ce dernier permettrait de renforcer l'attractivité des villes par une offre de formation s'appuyant sur la qualité du tissu industriel des grandes filières économiques et de conjuguer la recherche publique, la recherche privée et l'innovation.

Avec l'établissement du Plan Campus d'excellence, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Toulouse doit permettre la diffusion de la connaissance, des savoirs, et le rayonnement de tous les sites de Midi-Pyrénées en France et à l'international.

Ce travail, les enjeux du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre région ont d'ailleurs reçu un écho favorable de la directrice adjointe de Cabinet de Mme PECRESSE, lors d'un entretien que nous (Recteur de l'Académie de Toulouse, représentants du PRES, de la Fédération des Maires des Villes Moyennes, et moi-même) avons eu le 1^{er} décembre.

Mais le plus difficile est à faire. Il faut réfléchir dès à présent aux enjeux de la gouvernance et à l'évolution de l'organisation juridique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées.

Le rôle et les compétences du PRES sont indiscutables, toutefois les villes organisées dans l'EPA Champollion ne peuvent être considérées éternellement comme des antennes, sans perspective ni moyens.

Au sein de ce grand ensemble fédératif qu'est le PRES, il peut y avoir des sous-ensembles organisés avec une autonomie de fonctionnement, de moyens. La lecture finale du dernier recensement doit nous inciter à développer des pôles d'activité économique, des pôles d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau dans les villes moyennes de Midi-Pyrénées pour renforcer leur attractivité et donc l'armature urbaine. Dans le cas contraire, on risque de voir se creuser les écarts entre la métropole toulousaine et les autres.

Cette situation doit aussi nous conduire à réfléchir à la nouvelle politique régionale européenne pour proposer le retour au zonage et aux aides différenciées selon les territoires, sinon les plus riches absorberont l'essentiel des crédits et les inégalités infra-régionales s'aggraveront.

Les conseillers du CESER désignés pour participer à des ateliers SRESR ou SRDE auront à défendre nos avis sur l'innovation, la VAE, l'enseignement supérieur...et leurs nombreuses préconisations.

LA DEPENDANCE

L'Etat veut assurer le bien-être de nos aînés en finançant le coût de dépendance. Ce coût est estimé à 22 Mds€ et devrait atteindre les 30 Mds€ les prochaines années, avec un doublement des plus de 75 ans. Une concertation sera lancée, dans le courant de l'année 2011, associant tous les acteurs, les partenaires sociaux, les professionnels de santé, les mutuelles, les assurances, les collectivités territoriales pour examiner les voies et les moyens de réguler les dépenses de santé.

Ces réalités sociales, socio-économiques et plus encore les projections démographiques associées nous obligent à réfléchir aux politiques publiques qui sont et seront nécessaires avec l'ensemble des acteurs concernés.

Notre Assemblée a donc réalisé une autosaisine intitulée « De la dépendance liée à l'âge : une question de société. Des propositions pour Midi-Pyrénées ».

En effet, malgré une vitalité démographique certaine, Midi-Pyrénées reste l'une des régions françaises parmi les plus rurales, et dont la population est la plus âgée (si l'on exclut l'aire urbaine de Toulouse), ce qui la place au 5^{ème} rang des régions les plus « âgées ».

Le projet d'Avis décrit le système assez complexe de prise en charge de la dépendance et émet des préconisations concernant les personnes âgées dépendantes, les aidants familiaux et professionnels, les structures et institutions.

L'appréhension de la dépendance ne peut se faire correctement dans le cadre d'une approche sectorielle, financière et quantitative. Il faut envisager cette question de manière globale et qualitative. Cela implique notamment de changer le regard sur l'âge, de distinguer le vieillissement, c'est-à-dire un processus naturel, de la vieillesse, qui est, quant à elle, un construit social trop souvent associé à une image négative.

Dans cette optique, la place des personnes âgées doit être repensée, tant d'un point de vue sociétal, qu'humain. Il faut commencer à formaliser la société de demain, une société qui devra être à la fois solidaire et respectueuse de toutes les personnes, qu'elles soient âgées, dépendantes ou non.

Autrement dit, il est nécessaire de revaloriser l'image des personnes âgées et surtout de développer des politiques territoriales qui tiennent compte de leurs propres capacités à porter un projet social, à être actrices de leur devenir et à contribuer au vivre ensemble.

L'enjeu est de trouver les modalités d'un bien vivre ensemble pour bien vieillir ensemble, sachant qu'il n'y a pas une seule bonne solution mais bien des solutions différentes, adaptées à la situation économique, sociale, psychologique de chacun(e).

2011 sera donc une étape importante dans la réflexion sur la dépendance. Au niveau national, il est d'ailleurs prévu que le Conseil Economique, Social et Environnemental se saisisse de la question. L'Avis du CESER de Midi-Pyrénées sera notre contribution à ce débat.

Je remercie les chargés de mission et leurs secrétariats pour la qualité des projets d'Avis et documents de travail présentés ce matin.

INTERVENTION DE MARTIN MALVY
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous ce matin.

Tout d'abord, je souhaite saluer, comme vous l'avez fait à notre égard, la qualité des relations entre votre assemblée et la nôtre, le travail constructif que nous poursuivons, la qualité de vos rapports que je lis avec intérêt, convaincu que l'avis de votre assemblée doit être pris en considération, de même que sa participation à un certain nombre d'instances de débat.

En matière de concertation, il nous arrive de faire le même constat que vous : un certain nombre de décisions nous sont imposées sans qu'il y ait eu concertation préalable. Je répercuterai toutefois vos demandes, notamment auprès de l'Association des Régions de France.

Concernant le budget, je ferai quelques remarques. La première, vous l'avez noté dans votre rapport, est que la Région évolue dans un contexte qui est désormais tout à fait différent de celui des années précédentes. Depuis l'adoption de nos grands programmes d'action régionale, la situation en France et en Europe s'est complètement modifiée. Il faut rappeler, mais vous l'avez fait, qu'un certain nombre de réponses ne peuvent être données que dans le cadre national, voire dans le cadre européen.

Je partage ce que vous avez dit sur la manière dont se creusent les inégalités, d'une façon qui n'est pas supportable, qui n'est pas acceptable, qui n'est sans doute pas durable d'ailleurs, parce que je ne crois pas que les peuples accepteront longtemps ce creusement des inégalités, entre vitrines luxueuses et situations individuelles dramatiques.

Plusieurs chiffres m'ont frappé, comme la part de l'industrie dans le Produit Intérieur Brut de la France par rapport à certains de nos compétiteurs : elle représente 15 % du PIB de la France, un peu plus de 30 % en Allemagne, respectivement 25 et 27 % en Espagne et en Italie. Nous sommes le pays d'Europe après l'Angleterre qui a le plus décroché dans le monde industriel.

Un pays qui n'a plus d'industrie est un pays qui n'est plus en mesure d'assumer un certain nombre de ses responsabilités, notamment dans les domaines du social et de l'éducation. La désindustrialisation de la France est certainement la situation la plus grave à laquelle nous sommes confrontés. Il ne faut pas nous dire que c'est en rapprochant la fiscalité française de la fiscalité allemande que les problèmes se régleront. Il existe des situations meilleures en France qu'en Allemagne, comme l'impôt crédit recherche ; en revanche, la structuration, la

politique industrielle, l'organisation du territoire, la régionalisation des pouvoirs locaux y ont une autre dimension qu'en France.

Nous avons lancé une réflexion pour les années qui viennent sur ce que doivent être les inflexions données à nos orientations pour les rendre plus efficaces.

Dans le domaine de la formation, pour l'emploi, ce sera non plus le plan régional de développement des formations, mais le contrat régional de développement des formations. Ce sera le soutien à l'activité économique à travers le nouveau Schéma de Développement Économique ; et l'adaptation de nos politiques en matière de développement durable, puisque nous avons remis sur le chantier également l'Agenda 21.

Dans les domaines de la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement supérieur, ce sera le premier Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur. Il ne s'agit pas de le faire en dehors de l'État, ni du Rectorat ; il s'agit d'asseoir, avec les forces vives et les collectivités locales, une organisation territoriale de l'Enseignement Supérieur, en sachant que nous n'avons aucun pouvoir pour orienter l'université elle-même.

Attention cependant à ne pas susciter dans tous les chefs-lieux de canton un espoir d'Enseignement Supérieur ; attention en élaborant ce schéma à ne pas laisser entendre que nous allons décider ici de ce que seront les implantations universitaires dans les années qui viennent.

Il ne s'agit pas d'élaborer des schémas théoriques ; il s'agit d'élaborer, à partir de la fin du premier semestre 2011, des politiques nouvelles et plus adaptées. Il faut conforter les acquis, il faut s'adapter, il faut franchir de nouvelles étapes après évaluation et concertation. Les ateliers sont en cours.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération qu'il n'y a pas un seul acteur économique qui puisse programmer à moyen terme des politiques ainsi que des investissements, en ignorant quelles seront demain ses compétences et son organisation. La Région est sans cesse sollicitée pour participer à de nouvelles dépenses, alors qu'elle est confrontée à l'inertie de ses recettes. C'est une pression constante ; cette situation inadmissible et intolérable se traduit dans différents domaines.

Je voudrais prendre l'exemple de la réforme de l'enseignement technologique dans les lycées, qui vient d'être décidée sans concertation aucune avec les régions : on vient aujourd'hui nous dire que la réforme a été faite, que le matériel que nous avons payé et introduit dans les lycées est obsolète et ne sert plus à rien, qu'il faut acheter de nouveaux matériels pédagogiques, que c'est aux Régions de payer ! Ce n'est pourtant pas à nous de payer : la loi est claire, elle dit que quand il y a une réforme pédagogique, c'est au gouvernement de payer les équipements de base.

Je pourrais citer un autre exemple : la loi sur le transfert des écoles d'infirmières, et des formations sanitaires et sociales. Elle prévoit que les dépenses de fonctionnement et d'équipement sont transférées aux Régions, mais que le Gouvernement leur verse une compensation.

Trois ans après, ce sont déjà 8 M€ de plus que l'État ne verse pas, il ne compense pas l'augmentation des effectifs. En outre, la loi transfère aux Régions les dépenses de

fonctionnement et d'équipement ; je vous rappelle que sur un terrain de sports, les équipements ce sont les buts, ce n'est pas le terrain, que pour une armée, les équipements ce sont le mousqueton ou le sac à dos, ce n'est pas la caserne ; ou que sur un bateau, les équipements ce sont les voiles, mais ce n'est pas la coque.

Nous avons pourtant déjà été obligés de financer la rénovation des écoles d'infirmières de Pamiers et de Millau, nous venons de voter des financements pour Castres et nous cherchons une solution pour Toulouse.

Je représente les régions à la commission centrale des charges ; nous n'arrivons pas à faire entendre au Gouvernement qu'il doit compenser les travaux d'investissement qui n'ont pas été prévus par la loi et qui ne sont pas compensés. Avec des ressources étales, des charges qui augmentent, et des charges que nous impute l'Etat sans y être autorisé par la loi, les Régions sont confrontées à une situation difficile, que nous essaierons de résoudre.

Aujourd'hui, nous ne disposons plus d'autonomie fiscale, nous n'avons même plus la capacité de faire évoluer les 8% que les Régions pesaient dans la fiscalité nationale des collectivités locales. Le produit attendu pour Midi-Pyrénées de la Cotisation à la Valeur Ajoutée (CVAE) et des IFER est de 162 M€. Le Gouvernement nous dit qu'il nous permettra de retrouver nos recettes de 2010 en 2011. Mais comprenez bien que s'il y a augmentation de la CVAE et des IFER, même de 3% (chiffre annoncé par le Gouvernement mais irréalisable, fondé sur une croissance annuelle de 3,5% à 4%), ce seront 3% sur 162 M€, nouveau produit de la CVAE et des IFER, et non pas 3% sur 293 M€, ce qui était le cas auparavant.

La compensation par un fonds, le FNGIR, est le résultat du prélèvement sur les régions qui auront des bases de CVAE et d'IFER supérieures à la base de la TP. La Région Ile-de-France, par exemple, passe de 600 M€ de base TP foncier à 1,2 Mds€ de base CVAE/IFER. Le gouvernement récupérera les 600 M€ de différence, mais quand il y aura une augmentation, elle portera sur 1,2 Mds€ tandis que pour Midi-Pyrénées, elle portera sur 162 M€. La différence est donc substantielle. En outre, ce fonds national de garantie est gelé une fois pour toutes.

Comme l'équilibre ne sera pas assuré, l'État a mis en place une dotation de compensation : en Midi-Pyrénées, nous percevons environ 78 M€ de FNGIR et 52 M€ de l'État.

En résumé, les augmentations de CVAE, même si elles interviennent, seront d'un produit beaucoup moins important que la fiscalité précédente ; le FNGIR est gelé dans le temps ; reste la compensation d'État pour assurer l'équilibre. Mais l'Histoire l'a montré : les compensations de l'État, une fois votées, diminuent. Pour preuve, la dotation nationale de compensation de la TP était d'1,813 Mds€ en 2000, elle n'est plus que de 545 M€ en 2010.

Nous courons donc le risque, ce que j'avais d'ailleurs déjà soulevé, de connaître dans les années qui viennent une situation qui soit, au mieux la stabilité des recettes, au pire une diminution.

Je n'insisterai pas davantage, si ce n'est pour rappeler que sur nos budgets antérieurs, les politiques engagées par la Région étaient des politiques qui se fondaient sur une augmentation annuelle de la fiscalité de des bases physiques de 3 % et une revalorisation en loi de finances de 1,5 % Cela représentait environ 15M€, auxquels s'ajoutait l'augmentation des taux.

Vous le voyez, la situation a bien changé.

Je n'insiste pas sur les récentes propositions en matière de péréquation, mais pour votre information, le Parlement a voté hier un incohérent : avec ce texte, les régions qui étaient les plus pauvres deviennent les plus riches. C'est le système le plus aberrant qu'on puisse imaginer, car fondé sur la recette fiscale par habitant dans chaque collectivité. Le problème est que quand la collectivité est riche, les taux sont faibles, quand la collectivité est pauvre, les taux sont hauts. Nous avons une fiscalité supérieure en taux à la moyenne nationale, parce que nous étions la 17^{ème} région en termes de richesse. Apparaissent désormais comme régions les plus riches, l'Auvergne, le Limousin et Midi-Pyrénées. Par contre, nos amis d'Ile-de-France se trouvent très bien placés : nous pourrions donc être amenés à redonner de la CVAE aux régions comme l'Ile-de-France qui voit sa CVAE passer de 600 M€ à 1,2 Mds€.

Le texte voté est d'autant plus absurde que l'Association des Régions m'avait confié la responsabilité de la discussion avec les autres Régions, et qu'au terme de 72 simulations sur les hypothèses de péréquation, nous étions arrivés à un accord. Et mettre d'accord les plus riches et les plus pauvres, n'est pas forcément facile. Je suis un peu long, mais je pense que tout cela mérite d'être dit au moment où nous abordons la discussion budgétaire.

Je vous ai brossé la situation actuelle, je vous propose un rappel du passé en quelques mots. Nous avons fait de gros efforts en matière d'investissement, avec un pic en 2009 et en 2010 en raison du niveau maximum atteint pour les travaux dans les lycées ou pour le plan rail. Je rappelle que le deuxième programme quinquennal des lycées, qui prévoit 756 M€ entre 2006 et 2013 sera achevé en 2013.

Nous avons atteint un pic en 2009-2010 : les travaux dans les lycées vont ralentir, la modernisation des CFA est derrière nous – ce sont une vingtaine d'opérations qui ont été réalisées et inaugurées, d'autres le seront prochainement. Le contrat de projet sur l'enseignement supérieur a été engagé à 80 % ; sur le logement étudiant, nous avons intégralement engagé les 2 000 logements prévus.

Si j'additionne les lycées, les CFA, ce qui a été engagé sur le plan rail et qui n'est plus à engager, on a un peu plus de 200 M€ qui ne sont pas à réinscrire en Autorisations de Programmes, ce qui explique la baisse des AP au seuil de cette année, qui est une année de transition. Par contre, j'appelle votre attention sur le fait que nous devons, afin d'honorer les AP passées, inscrire quelques 400 M€ de crédits de paiement dans les années à venir. Vous avez évoqué la LGV, Monsieur le Président : nous avons approuvé lors de l'assemblée plénière du 8 novembre dernier, une AP d'objectifs de 202 M€ pour le financement de la ligne Tours Bordeaux.

Nous avons donc inscrit au cours des budgets précédents les AP nécessaires sur les grands chantiers, lycées, enseignement supérieur, logement étudiant, plan rail, LGV ; il est normal que nous baissions ces mêmes AP. Il en va de même pour le plan de soutien qui a montré toute son efficacité ; il est maintenant achevé mais nous devons honorer nos engagements.

J'ajouterai quelques mots sur les perspectives au-delà des programmes qui vont naître des schémas, et de l'accomplissement des projets déjà décidés. En potentiel fiscal, nous étions la 17^{ème} région de France, nous sommes aujourd'hui la 2^{ème} région de France, hors Ile-de-France, pour le montant des investissements par habitant : 189 €, alors que la moyenne nationale est de 151 €. J'insiste sur l'effort fait par la Région en termes d'investissements, qui était fondé sur une augmentation de la fiscalité de 2,5% par an.

En 2011, la situation est différente, mais nous devrions rester nettement au-dessus de la moyenne, au cinquième rang des régions françaises pour ce qui est de l'investissement, et ce malgré nos restrictions.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi : 3 % pour l'institution, 11 % pour les dépenses de personnel, dont les dépenses générées par les 2 600 agents des lycées, et les postes que nous avons dû créer pour gérer ces emplois ; le reste sont des dépenses d'intervention, dans les domaines de la recherche, de la culture, du sport, ou encore des lycées.

Depuis deux ans, nous avons maîtrisé les dépenses de l'administration interne de 0,4 %, et le compte administratif 2010 fera très certainement apparaître une réduction de 2,5 % supplémentaires.

Pour ce qui est des autres dépenses de fonctionnement, nous avons essayé de maintenir la priorité dans chacun des grands secteurs de l'activité économique, sociale et culturelle de la Région.

Vous me demanderez : comment dans ce contexte élaborer des schémas ? Comment espérer pouvoir satisfaire sans trop découdre, parce qu'il faudra à l'évidence réduire les interventions dans certains domaines ? Nous avons complètement sanctuarisé l'éducation et la formation, en prévoyant même 2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour les lycées, et 2,5 % pour les CFA. Pour la recherche et le développement économique, heureusement nous avons trouvé des fonds européens.

Comment allons-nous faire ? Notre particularité, c'est notre autofinancement, qui est de 250 M€. Cela été mon obsession pendant les dix dernières années : donner à la Région la force d'un autofinancement net important. A titre de comparaison, l'autofinancement net de toutes les régions de France est de 2 milliards et demi d'euros. Nous représentons donc 10 % de tout l'autofinancement des régions françaises. Certaines aujourd'hui ont moins de 20 M€ d'autofinancement net. La moyenne est à 123 M€.

Je ne dis pas qu'il va falloir puiser dans cet autofinancement, mais il va falloir tenir pendant ces années de crise, puis le gouvernement ne pouvant pas tenir, il redonnera du lest aux régions.

Je prends l'exemple des transports collectifs : nous ne pourrons pas supporter l'augmentation des dépenses de RFF ou de la SNCF. Nous remettons 25 M€ par an pour le renouvellement du matériel roulant. Quand j'entends Monsieur DU MESNIL annoncer qu'il va fermer des lignes secondaires partout en France, je me dis qu'heureusement que nous avons fait le plan rail, au moins il ne fermera pas celles-là.

Il va falloir que le gouvernement prenne des décisions, qu'il nous attribue une part du versement transport que perçoivent toutes les collectivités qui organisent des transports collectifs. Il n'y a bien que les régions qui n'ont reçu aucun moyen pour faire fonctionner les trains.

Je regarde avec délectation l'autofinancement de la région Alsace qui est de 39 M€. Monsieur RICHERT est le ministre des Collectivités, que va-t-il faire avec cela ? Il est vrai qu'il est remonté dans l'échelle avec le nouveau potentiel fiscal.

En conclusion, je pense que nous allons être amenés, dans les années qui viennent, à prélever sur notre autofinancement : de manière raisonnable certes, mais l'autofinancement diminuera. Il n'y a pas d'autres solutions : on ne pourra pas rester à 400 M€ de Crédits de Paiement et à 450 M€ d'Autorisations de Programmes, sans prendre en compte notre autofinancement. Comment rembourser les emprunts sans recettes qui évoluent ? Soit on se sert de l'autofinancement, soit on prend sur les politiques et on dit qu'il y a 10 M€ de moins par an sur la culture, l'industrie,...

Si nous empruntons 100 M€ par an, il faudra rembourser 10 M€ l'année suivante. Où les prendre puisque les recettes n'augmentent plus ? Ce seront donc 10 M€ de moins d'autofinancement.

Comment financer les dépenses des politiques actives ? Pas avec les cartes grises, le montant représente peu, on n'y a d'ailleurs pas touché cette année.

Si l'on veut impulser et orienter de nouvelles politiques, ce que je souhaite, il faudra que pendant deux ou trois ans de crise, dans l'attente d'une autre politique fiscale, on accepte non pas de dégrader notre autofinancement au point de mettre la région en difficultés, mais de l'amener aux alentours de la moyenne nationale des Régions, ou un peu au-delà.

Cette politique d'autofinancement qui était destinée à aller très loin dans l'investissement nous permettra de continuer à avoir une politique régionale cohérente et dynamique. Nous pourrons ainsi pendant deux ou trois ans, pas au-delà, faire face aux engagements ambitieux que nous voulons pour notre Région, pour les femmes et les hommes qui l'habitent et pour la jeunesse de Midi-Pyrénées. C'est sur la jeunesse que nous ferons porter une partie de nos efforts, sur la solidarité et sur le dynamisme économique à travers la recherche et les transports. Je n'insiste pas sur les mesures nouvelles, il y en aura d'autres, nous aurons l'occasion d'en reparler.

J'ai voulu bien cadrer la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et les responsabilités que nous devons prendre après avoir pris celles de mener la politique qui a été conduite jusqu'à maintenant.

Je vous remercie.

AVIS DU CESER

LE BUDGET PRIMITIF 2011

DE LA REGION MIDI-PYRENEES

ANALYSE GENERALE DU BUDGET REGIONAL

C'est une nouvelle fois dans un contexte de crise économique et financière, de profonds changements fiscaux, et d'incertitudes institutionnelles que le Conseil Régional Midi-Pyrénées présente son Budget primitif pour l'année 2011. La suppression effective des Taxes dynamiques de fiscalité directes que percevait le Conseil Régional, en est le fait le plus marquant.

Pour la première année depuis sa création, le Conseil Régional présente un Budget primitif en diminution par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1 151 M€. Cette baisse observée est de 7,9%. Toutefois, le Budget primitif 2011, hors emprunt, est stable par rapport au Budget 2010.

Le Budget primitif 2011 est aussi le premier budget présenté par la nouvelle mandature. A ce titre, une redéfinition des périmètres des 5 priorités régionales a été entamée :

- Les opérations à destination du thermalisme sont associées à l'économie touristique dans la priorité II « La recherche, l'économie et l'emploi », alors qu'elles étaient précédemment présentées dans la priorité « Aménagement et développement durable ». Apparaissent également dans cette priorité, les interventions à destination de « l'Economie sociale et solidaire et les autres actions innovantes », anciennement incluses dans la priorité « Aménagement et développement durable ».
- La priorité II est consacrée en plus des Transports, au Développement durable (climat, énergie, environnement), anciennement inclus dans la priorité II « l'Aménagement et le développement durable » ;
- Les actions de développement et promotion du sport figurent désormais dans la priorité IV « Aménagement et animation du territoire, l'effort de solidarité ».

La répartition des crédits de paiement inscrits au Budget primitif 2011 :

- L'éducation, la formation, et l'enseignement supérieur : 37,3%,
- L'économie, l'emploi et la recherche : 10,3%,
- Le développement durable et les transports : 27,5%,
- L'aménagement et l'animation des territoires de Midi-Pyrénées, l'effort de solidarité envers les populations : 7,6%,
- L'impact des politiques régionales (prospective, évaluation et performance) : 0,05%,
- Les charges de gestion de l'institution : 15,5%,
- *Le remboursement de la dette* : 1,7%.

En matière d'investissement, le Conseil Régional a maintenu un niveau important sur les dernières années sans toutefois atteindre la totalité des montants votés dans les budgets prévisionnels (écart constaté entre les budgets primitifs et les dépenses effectivement réalisées au Compte administratif).

Ces investissements ont très majoritairement été financés par un niveau d'autofinancement élevé porté par une forte dynamique des recettes notamment du produit fiscal.

La structure des recettes inscrites au Budget primitif est marquée par la suppression de la fiscalité directe sur laquelle le Conseil Régional avait le pouvoir de voter les taux. Cette suppression est censée être compensée par l'apparition de nouvelles cotisations, dotations et compensations.

En effet, en matière de **Fiscalité « directe »**, le Conseil Régional ne perçoit plus aucune taxe : ni la taxe sur le foncier bâti, ni la taxe sur le foncier non bâti, qui ont été transférées respectivement aux Conseils Généraux, aux Communes et EPCI.

Quant à la taxe professionnelle, le Conseil Régional ne la percevait déjà plus en 2010, et en contrepartie, avait bénéficié pour 2010, d'une compensation relais taxe professionnelle.

A compter de l'année 2011, le Conseil Régional au titre de la « Fiscalité directe » perçoit 25% de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, cotisation constituant une partie de la Contribution Economique Territoriale (CET), la part foncière de l'ancienne Taxe Professionnelle étant transférée aux Communes et EPCI.

Le Conseil Régional perçoit également une Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle, un Fonds national de garantie individuelle des ressources, et l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseau (IFER). Cette dernière est un impôt de substitution à la Taxe professionnelle pour les entreprises de réseaux (transports, énergie, communication) sur laquelle le Conseil Régional n'a aucun pouvoir de modulation des taux : les assiettes et les tarifs sont fixés par la loi de finances.

Les recettes de Fiscalité « directe » devraient être pour 2011 de 292,6 M€, et représenter 25,4% des recettes de la Collectivité.

La **Fiscalité indirecte** est composée principalement par la TIPP loi de finance et la TIPP régionale modulée qui avaient été attribuées au Conseil Régional afin de venir compenser financièrement les derniers transferts de compétences.

Une nouvelle fraction de TIPP, appelée TIPP « Grenelle » apparaît comme une nouvelle ressource. Comme pour la TIPP régionale, le Conseil Régional a la possibilité de la moduler à la hausse dans les limites prévues dans la loi de finances 2010, soit 0,73€/hectolitre de supercarburants et 1,35€/hectolitre de gazole. La particularité de cette taxe est que la loi impose que les recettes perçues devront être affectées exclusivement au financement « d'une infrastructure transport durable, ferroviaire ou fluvial telle que mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ». A ce titre le Conseil Régional a décidé de l'affecter au financement de la Ligne à Grande Vitesse (LGV). Le CESER en prend acte, tout en rappelant que les investissements pour les infrastructures de transports à caractère national et/ou international ne devraient pas être financés par les Collectivités Territoriales.

Le Conseil Régional perçoit la Taxe sur les cartes grises, pour laquelle il a décidé de ne pas augmenter le tarif (34€/cv), et la Contribution au développement de l'apprentissage.

Les recettes attendues, relatives à la Fiscalité « directe » ne devraient progresser que sous l'effet de l'attribution de la nouvelle TIPP « Grenelle », soit 29 M€, pour un total de 295,5 M€.

Les composantes de la Fiscalité indirecte attribuées au Conseil Régional se caractérisent par l'absence de dynamisme.

L'ensemble des recettes « fiscales » (directes+indirectes) doit générer 588 M€, soit 51,1% des recettes la Collectivité. Cependant le Conseil Régional n'a plus la possibilité de moduler les taux ou les tarifs, hormis sous l'encadrement de la loi de Finance pour la TIPP régionale modulée et pour la TIPP Grenelle (modulation maximale déjà atteinte), et sur la Taxe sur les cartes grises (choix qui n'a pas été fait). L'autonomie fiscale n'est désormais qu'une illusion.

Après retraitement, le montant des **Recettes réellement transférées par l'Etat** s'élève à 674,5 M€ et elles représentent près de 59% des recettes totales du Conseil Régional. Elles sont composées des Compensations fiscales, des Dotations de l'Etat, des Participations et des Ressources diverses liées aux compétences transférées, mais aussi aux éléments de fiscalité directe et indirecte qui viennent se substituer aux Taxes que la Collectivité a perdues.

Au-delà de la perte du levier fiscal, l'évolution de plus de la moitié des ressources du Conseil Régional dépend de la décision de l'Etat dans le cadre de la loi de finances, et peut être diminuée ou gelée d'une année sur l'autre, comme cela est actuellement le cas avec la décision de geler pour 3 ans les concours de l'Etat hors DGF.

A cela, il est nécessaire d'ajouter 34,9 M€ de Fonds européens (FEDER+FSE) au titre de la gestion en subvention globale d'une partie des programmes européens, pour la génération 2007-2013. L'enveloppe budgétaire « Fonds européens » est en diminution, du fait de la clôture de la subvention globale FEDER-FSE de la génération 2000-2006.

Par une politique de rigueur de ses dépenses de fonctionnement, l'autofinancement dégagé par le Conseil Régional continue de se maintenir par rapport aux années précédentes pour s'établir à 249,2 M€ en 2011. Pour mémoire, il était de 250,4 M€ en 2010, et de 251,8 M€ en 2009.

Alors que le Conseil Régional avait inscrit 186,4 M€ en 2010 (Budget primitif + Décisions modificatives), l'autorisation d'emprunt inscrite au Budget primitif 2011 s'élève à 98,1 M€, en recul de 47%.

L'autofinancement élevé conjugué à des budgets d'investissement partiellement réalisés a permis au Conseil Régional de ne pas mobiliser la totalité des emprunts inscrits en recette des budgets prévisionnels antérieurs, à l'exemple de l'année 2010 au cours de laquelle le Conseil Régional n'a mobilisé qu'un tiers de l'emprunt voté.

Le budget d'investissement 2011, s'il est volontariste, doit permettre au Conseil Régional avec un autofinancement toujours élevé, de recourir à la totalité des emprunts inscrits en recette de son Budget prévisionnel.

Le Conseil Régional présente un niveau d'endettement limité. S'il est en légère augmentation, sa capacité de désendettement se révèle toutefois très importante : à peine plus d'une année de son autofinancement brut lui permettrait de rembourser la totalité de son encours de dette.

Le Conseil Régional a préservé ses capacités d'emprunt. Le Budget 2011, qui est celui d'une année de transition, lui permet encore de poursuivre cette politique. Toutefois le dynamisme démographique de la région, et notamment les enjeux en résultant dans le domaine de l'éducation et de la formation, les importants déséquilibres de développement de son territoire, les défis que doit affronter son tissu d'entreprises... sont quelques-uns des chantiers essentiels pour l'avenir.

En dépit du nouveau contexte contraint auquel nous sommes confrontés, les Schémas et Programmes en cours d'élaboration devront apporter des réponses ambitieuses à ces questions. Il apparaît clairement au CESER que les capacités d'emprunt du Conseil Régional Midi-Pyrénées devront être utilisées afin d'apporter des réponses à la hauteur des défis à relever.

Le CESER sera attentif à la prise en compte de ses avis et contributions dans ces divers exercices qui engagent l'avenir de Midi-Pyrénées et le bien-être de ses habitants.

I – L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Sur l'ensemble du budget de cette priorité, les crédits d'affectation marquent la fin d'un cycle pluriannuel de programmation.

L'ACTION EDUCATIVE

La diminution de 10,6% de ce budget est due à l'arrivée à échéance du Plan Pluriannuel des Travaux. Les crédits d'affectation sont moindres car le Conseil régional avait pris de l'avance dans la réalisation des travaux. En revanche, le choix a été fait d'accroître les dotations de fonctionnement de 2%.

Concernant les **Lycées, l'éducation, la citoyenneté et l'aide aux familles**, le Budget primitif met en avant « la poursuite de l'effort d'investissement » par le biais du Programme Pluriannuel de Travaux (2006-2012).

Le CESER de Midi-Pyrénées s'étonne que le Conseil Régional s'en tienne à cette programmation qui voit s'achever un cycle sans prendre en compte dès à présent les tendances démographiques en forte hausse en région et réaliser les projections de construction qui seront nécessaires. Le Rectorat décompte plus de 1 500 élèves en plus à la rentrée 2010 (591 en Lycées professionnels et 1 100 en lycées, et prévoit une forte augmentation pour les prochaines années).

L'évolution des effectifs est prévisible tant au plan national que régional. On assiste à une augmentation mécanique sous un double phénomène : les jeunes en âge d'entrer au lycée sont plus nombreux (effet génération) et les jeunes sont plus nombreux à poursuivre leurs études en lycées, vers la voie du baccalauréat général et technologique. Sur certaines zones, la croissance très rapide conduit à des situations critiques avec la nécessité de mettre en place en urgence des constructions provisoires.

C'est donc le moment de réfléchir à un nouveau Programme Pluriannuel des Travaux en anticipant les évolutions démographiques, sans attendre l'échéance de l'actuel plan pour programmer des constructions nouvelles et des extensions.

Le CESER reconnaît qu'un effort important d'investissement en faveur de la formation initiale a été réalisé depuis 10 ans pour les constructions d'établissements et pour leur réhabilitation. Le CESER souhaite que des efforts portent aussi sur le fonctionnement des établissements. En effet, depuis plusieurs années le Conseil Régional a incité les établissements à utiliser leurs fonds de réserves, aujourd'hui ces fonds sont épuisés dans la plupart des établissements, et les dotations avec une augmentation de 2% ne suffisent plus à assurer un fonctionnement normal.

Le CESER s'étonne également que le Conseil Régional qui a déjà fait beaucoup pour le développement durable ne conduise pas une politique plus offensive de lutte contre la consommation énergétique des bâtiments. L'effort devrait porter en priorité sur les bâtiments « énergivores ».

En matière d'**Actions éducatives et d'aide sociale aux familles**, le CESER note la réflexion du Conseil régional sur la possibilité de soumettre toutes les politiques d'aide aux familles à des critères de revenus, sous conditions de ressources.

Le CESER approuve la décision de soumettre l'opération « OrdiLib' » aux conditions de ressources de la famille. Il remarque que le plafond de ressources est tout de même relativement bas.

Cependant, pour le chéquier « Lecture », le CESER considère qu'il ne serait pas opportun de l'appliquer. Le CESER a toujours été favorable à ce dispositif (même si des réserves ont été exprimées sur la politique des « chèquiers ») dans la mesure où il permet à tous les jeunes lycéens et apprentis d'accéder aux livres d'une manière générale et aux livres scolaires pour ceux qui le souhaitent ou en ont un réel besoin.

Le CESER note le maintien de l'attribution de la Bourse de premier équipement pour les jeunes de la voie professionnelle (lycéens et apprentis). Il conviendrait à présent de l'étendre à toutes les spécialités, aussi bien pour les lycéens que pour les apprentis.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

Le Budget consacré à **la Formation professionnelle**, est en baisse de 25%, ce qui correspond à la fin d'un cycle et le commencement d'un autre avec l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF). A terme, de nouvelles politiques seront mises en place. En réalité, le budget ne baisse que d'1% et cela concerne essentiellement la partie fonctionnement. A titre comparatif, au niveau national, ce même budget est en baisse de 15%.

En matière de Formation professionnelle, comme l'avait déjà pointé le CESER dans son avis portant sur « La mise en œuvre des compétences transférées depuis les 1^{ères} lois de décentralisation par la région Midi-Pyrénées dans le domaine de la formation professionnelle »¹, la nouvelle réforme n'a pas permis de clarifier les compétences qui sont propres à l'Etat, aux Régions, aux partenaires sociaux et au nouvel opérateur Pôle Emploi. Aussi, certaines actions semblent redondantes entre le Conseil régional et d'autres opérateurs. La question du maintien de certaines politiques se pose. Le CPRDF devra clarifier la politique et la place de chacun.

Le CESER note que de nouvelles conventions d'objectifs seront signées par le Conseil Régional avec l'ADEFPO et l'ADEFPAT. Le CESER souhaite que les conseils d'administration de ces structures soient associés à l'élaboration du futur contrat d'objectifs.

Après l'expérimentation du « Fonds Qualification plus », le CESER propose que le Conseil Régional puisse intervenir dans la mise en œuvre du fonds de sécurisation des parcours professionnels en raison des enjeux liés aux mutations économiques et aux efforts de qualification et de formation professionnelle tout au long de la vie. A cet effet, il serait nécessaire que le fonds puisse être régionalisé et qu'une concertation s'engage avec l'Etat et les partenaires sociaux afin de pouvoir mobiliser tous les moyens financiers et les dispositifs dans la transparence et la concertation.

¹ voté en Assemblée plénière du CESER Midi-Pyrénées du 25 novembre 2008

Dans le domaine de **l'Apprentissage**, le CESER porte une attention particulière au Contrat d'objectifs et de moyens (COM), qui est arrivé à échéance, et s'interroge sur les conditions de son éventuellement reconduction. Le Conseil Régional est dans l'attente de la concrétisation des mesures annoncées par le Gouvernement sachant qu'une augmentation du nombre d'apprentis entraînerait inéluctablement une hausse de la participation des Conseils régionaux.

C'est une politique qui est en fin de cycle et là également, pour le CESER, le CPRDF devra insuffler une nouvelle dynamique.

Concernant le budget consacré aux **Formations sanitaires et sociales**, une hausse de 2% est constatée. Par ailleurs, le Conseil régional a réussi à instaurer la comptabilité analytique dans ces établissements, nécessaire au pilotage.

Les changements à prévoir en matière de **Formations sanitaires et sociales** sont importants et font suite à l'intégration, en septembre 2009, du diplôme d'infirmier dans le processus Licence/Master/Doctorat.

Le CESER se félicite que le Conseil Régional Midi-Pyrénées soit le premier Conseil Régional en France à avoir signé, le 14 juin dernier, une convention de partenariat, avec l'Université Paul Sabatier et le Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formations en Soins Infirmiers (IFSI) de Midi-Pyrénées, permettant la reconnaissance du grade de Licence aux étudiants inscrits en première année de soins infirmiers. Cependant, la situation n'est pas encore complètement stabilisée.

Autre changement important : l'attribution des bourses. Un nouveau décret revoit à la baisse l'existant. Le Conseil régional a donc décidé de créer un fonds social pour compenser ces pertes. L'analyse se fera dossier par dossier et pour les deux années à venir ; le nouveau barème sera calqué sur ce qui existe déjà dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le Conseil régional est en train d'étudier la mise en place d'un contrat de fidélisation, notamment sur les territoires ruraux qui manquent de professionnels ou de postes existants. Ce contrat serait passé entre le Conseil régional, l'étudiant et le futur employeur pour le versement d'une allocation pendant la durée des études du jeune, par le Conseil régional et l'employeur, sous réserve que celui-ci, à terme, travaille sur le territoire pendant 2 ans (il serait plutôt envisagé 3-4 ans à l'avenir). Si cela n'était pas le cas, l'étudiant devrait alors rembourser les sommes perçues dans leur intégralité.

Enfin, le CESER partage, avec le Conseil Régional, des préoccupations pour ce qui concerne la situation du bâti existant : la loi ne définit pas qui est responsable en matière d'investissement ou de reconstruction. Le Conseil Régional ne peut intervenir que pour ce qui touche au respect des normes de sécurité ; pour le reste, aucune compensation n'est possible donc c'est le statu quo.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La baisse de 79% du budget relatif à **l'Enseignement supérieur** porte essentiellement sur de l'investissement. En effet, tous les travaux ayant été réalisés, le Conseil régional n'a plus de crédits à affecter dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région. Néanmoins, une réaffectation pourra être envisagée ultérieurement. De plus, en 2010, avaient été budgétées deux années de programmation.

Enfin, il s'agit d'un budget épars que l'on retrouve sur plusieurs lignes budgétaires et dans différents champs ; ce qui témoigne de la difficulté d'avoir une visibilité globale de celui-ci.

Pour le CESER, l'engagement du Conseil régional en faveur de l'Enseignement Supérieur en Midi-Pyrénées est nécessaire, et la sollicitation de l'État, pour que les Conseils régionaux accompagnent les politiques, est aussi très forte ; toutefois, ce domaine n'entre pas dans le champ des compétences régionales.

Le CESER s'inquiète sur les capacités, à terme, qu'aura le Conseil régional à maintenir les efforts budgétaires pour aller au-delà de ses prérogatives et de ses obligations. Cette question se pose aussi pour d'autres politiques.

Pour ce qui est du Plan Campus, le CESER se félicite de l'engagement du Conseil Régional à hauteur de 25 M€ à parité avec le Grand Toulouse et le Conseil Général de la Haute-Garonne. Le CESER note avec satisfaction l'engagement du Conseil Régional dans l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui trouvera sa traduction en 2012.

II – LA RECHERCHE, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Globalement, le CESER observe que dans le domaine de l'Economie, l'un des objectifs de ce budget de transition, est de reconduire les projets les plus pertinents en attendant la finalisation du SRDE qui sera voté en juin 2011.

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

En dépit d'un Budget primitif globalement en baisse de 8%, le CESER note avec satisfaction la priorité donnée à la recherche et à l'innovation qui n'enregistre qu'une faible baisse budgétaire. Le Conseil Régional s'inscrit donc clairement dans la nouvelle Stratégie Europe 2020, fondée sur la connaissance et l'innovation.

Dans ce domaine toutefois, c'est un budget de transition qui nous est présenté, dans la mesure où plusieurs Schémas sont en cours d'élaboration et que leur traduction concrète sera inscrite dans le Budget primitif 2012. Il s'agit en particulier de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique qui inclut le soutien aux filières économiques régionales et à l'innovation et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En ce qui concerne **la Stratégie Régionale de l'Innovation**, le CESER qui demande toujours à être associé à sa gouvernance, sera particulièrement attentif aux résultats des deux études lancées en matière de TIC qui pourraient déboucher sur un nouveau cluster, et en matière d'accès des entreprises aux diverses sources de financement de l'innovation.

Le CESER se félicite qu'une partie importante du budget soit affectée à des projets collaboratifs impliquant des organismes de recherche et des entreprises ainsi qu'à des allocations de recherche pour les doctorants et les post doctorants.

La montée en puissance de ce dernier dispositif va dans le sens des préconisations faites par le CESER dans son Avis de mars 2006 sur l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Le soutien à la mobilité internationale des étudiants va également dans le sens souhaité par le CESER.

Si le Conseil Régional a appliqué une baisse de l'ordre de 7% aux subventions accordées aux opérateurs régionaux, le CESER constate la baisse des crédits de fonctionnement à hauteur de 10% pour Midi-Pyrénées Innovation (MPI) et de 7% pour Midi-Pyrénées Expansion (MPE).

Le CESER qui dans son Avis d'octobre 2010 sur « l'Innovation en Midi-Pyrénées » a entre autres propositions, préconisé la fusion de MPI et de MPE, estime que le regroupement dans un même bâtiment de ces deux structures ainsi que l'ARDESI est déjà une première étape qui à terme devrait aboutir à des économies d'échelle et à une mutualisation des compétences et des actions menées en faveur des entreprises, en particulier les PME et les TPE.

De la même manière, le CESER qui a préconisé dans ce même Avis, la mise en place de critères d'éco conditionnalité lors de l'examen des projets, approuve l'affectation de 25 M€ sur les 30 M€ non consommés par l'Etat et transférés au Conseil Régional dans le cadre du programme européen « Compétitivité régionale et emploi », pour mettre en place cette grille de critères et améliorer le système actuel d'avances remboursables.

En matière de **Culture Scientifique Technique et Industrielle**, la réforme du dispositif engagée en 2010 et poursuivie en 2011 dans le but de mettre en réseau les associations concernées, de mettre en place un véritable plan de communication pour toutes les actions entrant dans ce cadre y compris celles valorisant les Chaires Pierre de Fermat et tous les Trophées accordés par le Conseil Régional vont dans le sens souhaité par le CESER dans son Avis de novembre 2009.

L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

Avec un budget constant entre 2010 et 2011, le CESER approuve la décision du Conseil Régional de reconduire la concertation sur l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation, tant pour le choix stratégique que pour la méthodologie de concertation mise en œuvre.

Le CESER remarque toutefois une baisse du budget concernant l'action « **Soutenir le développement des entreprises régionales à l'international** » et particulièrement son manque d'ambition. Le développement à l'international est l'une des voies du développement économique de nos PME. Malgré des moyens financiers disponibles et des mesures apparemment adaptées aux besoins, peu de PME les sollicitent. Il apparaît ainsi qu'une action de sensibilisation aux enjeux et aux soutiens du Conseil Régional pourrait être mise en avant. Les mesures d'accompagnement financier pour l'embauche de Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) et notamment la possibilité de mutualiser un VIE sur plusieurs TPE, vont dans le sens de notre souhait de donner de nouveaux moyens aux PME et à l'artisanat, structures précieuses au maillage territorial.

Malgré l'avis du CESER de juin 2009 sur « la Filière bois en Midi-Pyrénées » qui apportait une contribution conséquente de préconisations et de propositions, le CESER estime que les actions concrètes concernant la **Filière bois** ne sont pas mises en place ou ont du mal à se réaliser.

Le CESER propose à cet effet l'organisation par le Conseil Régional de réunions de suivi de la convention signée avec l'interprofession Midi-Pyrénées Bois, le 25 janvier 2010.

L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA RURALITE

Le budget 2011 consacré à cette priorité est en diminution par rapport à 2010. On peut constater, que ce domaine économique, qui est le premier employeur de Midi-Pyrénées, a depuis 2007 une évolution négative de près de 13%. L'Agriculture, qui était en 2006 le second budget le plus important après celui de « l'économie régionale et de l'emploi » est en retrait.

Le CESER se félicite que de nombreuses mesures d'accompagnement des exploitations agricoles et de l'industrie agroalimentaire soient mise en œuvre. Cependant leur nombre, leurs spécificités et les différents acteurs ne permettent pas aux dirigeants/exploitants d'appréhender facilement, voire de bénéficier des aides opportunes dont ils pourraient avoir besoin. Ainsi, le CESER s'interroge sur la lisibilité de ces mesures pour ces dirigeants et ces agriculteurs.

L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME

Le Conseil Régional poursuit ses actions en faveur de l'économie touristique, dans le prolongement de l'année 2010. Depuis 2007 l'évolution progressive est de plus de 11% démontrant ainsi la forte volonté et la nécessité d'amener le Tourisme à devenir un acteur économique prépondérant sur notre territoire, pour entraîner la promotion, la valorisation des produits et des sites régionaux.

Le CESER se félicite de la politique engagée par le Conseil Régional autour des **Grands sites**, qui crée une dynamique territoriale en prenant en considération autour de «Pôles touristiques», les problématiques des territoires les plus éloignés des Grands sites. Il est particulièrement important de développer les métropoles mais aussi d'apporter un soutien aux territoires ruraux.

Dans la mesure où l'activité touristique est l'un des moyens de contribuer au rayonnement culturel de Midi-Pyrénées, et de renforcer son identité à l'intérieur de ses frontières, le passé industriel et ouvrier de certaines zones d'emploi, et les pratiques artisanales montrant les savoir faire locaux, pourraient être mieux développées dans le cadre du **développement du tourisme industriel**.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES AUTRES ACTIONS INNOVANTES

Nouvelle ligne budgétaire dans l'axe « Recherche, économie et emploi », le budget de « l'économie sociale solidaire et les autres actions innovantes » a progressé par rapport à 2010.

Le CESER salue cette initiative qui accompagne notamment les SCOP et toute entreprise ayant un projet économique sensible à son environnement social. Néanmoins, il est souligné qu'en raison de leurs modèles économiques particuliers, les SCOP ont des difficultés à faire financer leurs projets, en particulier par certains organismes financiers qui sont en attente de fortes rentabilités. Les pistes identifiées, et notamment la **création d'un Fonds dédié**, semblent encourageantes.

III – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

CLIMAT, ENERGIES, ENVIRONNEMENT

En matière **d'Énergie**, le Conseil Régional développe avec l'aide de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et d'autres banques les énergies renouvelables, les installations productrices d'énergie renouvelable et la rénovation des bâtiments publics et privés. Le CESER appuie cette démarche, et alerte sur l'urgence de créer les filières industrielles françaises, sous peine d'importer tous les produits.

La création depuis le 1^{er} octobre 2010 d'un « éco-chèque logement » pour soutenir l'installation de chauffe-eau solaires individuels et les travaux d'isolation sous toiture n'est pas assez incitative et nécessite une révision des critères d'intervention.

Le CESER note par ailleurs que le programme PRELUDE 2 relevant du CPER 2007-2013, arrivant bientôt à son terme, va donner lieu à des réajustements avec l'ADEME. Il restera vigilant sur les modalités qui en seront issues.

De la même manière le CESER reste sensible à la gouvernance mise en place dans le cadre du Schéma « Climat, Air, Énergie » et de la reprise dès 2011 du « Plan Bois Carbone Durable », un élément de la filière bois, filière qui demande le soutien du Conseil Régional.

Concernant **l'Environnement**, comme lors de son Avis sur le Budget Primitif 2010, le CESER s'étonne de la modestie du budget directement consacré à la gestion des espaces naturels et au pilotage de la biodiversité régionale. En la matière, il craint d'ailleurs qu'en dépit d'une mobilisation accrue des financements européens, le Conseil Régional n'ait malheureusement pas la capacité de répondre positivement à l'ensemble des demandes de soutien qu'elle a justement suscitées. L'élaboration imminente du Schéma Régional de Cohérence Écologique doit être, pour le Conseil Régional, l'occasion de préciser ses ambitions dans ce domaine et les moyens qu'il entend y consacrer.

Le CESER considère que des précisions sont également souhaitables en ce qui concerne la politique régionale de l'eau. S'agissant de la gestion quantitative de l'eau, il rappelle pour sa part que, si la recherche d'économies dans les divers usages de l'eau (agricoles, industriels, domestiques...) et l'optimisation des ressources existantes sont des options primordiales, une gestion responsable ne saurait écarter la création de nouvelles réserves là où c'est nécessaire.

Plus généralement, le CESER qui prend acte avec satisfaction de la décision du Conseil Régional de participer à l'élaboration, en partenariat avec l'État, du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'une part et du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'autre part, souligne l'importance des enjeux liés à ces deux schémas. Il appelle le Conseil à se mobiliser fortement et à prendre toute sa place dans la construction de ces schémas, en envisageant dès maintenant les perspectives opérationnelles, notamment celles qui pourraient faire l'objet de sa propre action. Dans ce sens, le CESER rappelle d'ailleurs sa récente contribution à l'élaboration de ces schémas² et les références premières qui y sont mises en exergue : la proximité, la multifonctionnalité de l'espace, le développement des connaissances ainsi que la formation et l'information.

² Cf. « La prise en compte régionale des défis liés au changement climatique et à la perte de biodiversité – Contribution à l'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) » – Avis adopté le 20 octobre 2010 – Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Midi-Pyrénées.

Le CESER approuve enfin la volonté d'un conditionnement des aides régionales au caractère « durable » des projets considérés. Il insiste toutefois pour que la durabilité des projets soit bien évaluée en conjuguant les trois composantes du développement durable ; économique, sociale et écologique.

LA POLITIQUE REGIONALE DES TRANSPORTS

Le CESER constate tout d'abord avec satisfaction la forte prise en compte de l'intermodalité, le bon avancement du Plan Rail ainsi que la poursuite des acquisitions de matériel roulant ferroviaire. Au regard de cet effort d'investissement important, il s'inquiète toutefois d'un « gel » de l'offre de services qui ne permettra pas de valoriser pleinement les nouvelles potentialités de trafic des lignes rénovées ou modernisées. Il espère que, comme cela est suggéré dans le document budgétaire, le nécessaire développement de l'offre de services, là où elle n'a pas encore été mise à niveau, n'est que momentanément repoussé. Dans le cas contraire, la question de la justification de certains investissements serait posée.

Toujours dans le domaine ferroviaire, le CESER souligne son attachement à la réalisation complète des projets de Ligne à Grande Vitesse (LGV) intéressant Midi-Pyrénées. Le CESER condamne le désengagement de l'Etat qui fragilise le montage financier. A ce titre il partage la prudence du Conseil Régional qui conditionne sa participation financière pour la section Tours/ Bordeaux, au lancement des travaux sur la branche Bordeaux/Toulouse.

Plus globalement, le CESER constate que la politique régionale de développement et d'amélioration des infrastructures de transport est l'objet d'importants investissements qui, via les chantiers, sont à la base d'un nombre significatif d'emplois. Elle invite donc le Conseil Régional à rechercher et mettre en œuvre les moyens d'une optimisation de ces investissements sur le plan social, notamment en matière d'insertion professionnelle.

IV- L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'EFFORT DE SOLIDARITE

LES POLITIQUES TERRITORIALES

Dans la situation financière difficile et incertaine que connaissent aujourd'hui la plupart des Collectivités territoriales, le CESER se réjouit de la poursuite de l'effort du Conseil Régional en ce qui concerne les politiques territoriales. Il réaffirme par ailleurs son soutien à la volonté de discrimination positive du Conseil Régional en faveur des territoires les plus déshérités, certains territoires ruraux notamment. Il partage en outre l'ambition du Conseil Régional de favoriser l'élargissement des intercommunalités et l'essor du partenariat territorial dans le cadre des Conseils de Développement de Pays ou d'agglomérations.

Le CESER enregistre également avec satisfaction le souci du Conseil Régional de contribuer plus activement à l'élaboration des SCOT appelés à voir le jour sur le territoire régional. Au regard d'un SRADDT insuffisamment précis pour être réellement utile à cet exercice d'aménagement fin de l'espace régional, il s'interroge néanmoins sur le projet auquel le Conseil Régional pourra se référer dans ses contributions. La question se posera d'ailleurs de

manière encore plus aigue si le Conseil Régional s'intéresse, comme il est souhaitable, à la construction de projets inter-SCOT.

LES ACTIONS DE SOLIDARITE

Le CESER note avec intérêt la réorganisation des Vice-Présidences du Conseil Régional nouvellement élu et, en particulier, la création d'une grande vice-présidence qui regroupe les questions de Solidarité (santé, discrimination, égalité hommes-femmes, insertion par l'activité économique, logement, etc.).

Le CESER remarque que la politique mise en place par le Conseil Régional en matière de **Santé**, s'attache à résoudre des thématiques qui se sont modifiées avec la mise en œuvre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009 et notamment la mise en place des Agences Régionales de Santé (avril 2010).

Le CESER approuve la stratégie choisie par le Conseil Régional pour s'adapter à ce nouveau contexte et en particulier l'idée de lancer une politique de santé qui s'inscrit dans l'avenir et intègre véritablement les questions de prévention.

Le CESER a bien noté le souhait du Conseil Régional de réaliser un diagnostic sur l'Offre de soins en Midi-Pyrénées afin de réactualiser les données des différents acteurs qui sont, pour certaines devenues obsolètes. Le CESER rappelle que des diagnostics territoriaux sont en cours d'élaboration au sein des délégations territoriales de l'ARS de Midi-Pyrénées, pour aboutir ensuite à l'élaboration du Projet régional de santé (PRS) pour notre région au 4^{ème} trimestre 2011. Le CESER insiste toutefois sur la nécessité de parvenir à une vision partagée entre les différents acteurs pour pouvoir mener des politiques cohérentes.

Le CESER restera attentif à la mise en place du Pass Etudiant et du Pass Contraception.

Etant donné le lien étroit entre les questions sociales prises en charge par la Vice-Présidence consacrée aux solidarités, le CESER considère qu'il pourrait être pertinent d'intégrer la gestion des formations sanitaires et sociales à cette Vice-Présidence.

Dans son avis sur « l'Innovation en Midi-Pyrénées », le CESER préconisait la mise en place de forums régionaux sur le thème de l'innovation sociale, auxquels le Conseil Régional devrait participer, voire à l'initiative desquels il pourrait être. Ces forums permettraient de réunir les acteurs sociaux des entreprises du territoire régional. Cela pourrait constituer des outils qui pourraient favoriser l'innovation en matière de dialogue social territorial.

Dans les actions à destination des personnes en situation de **Handicap**, le CESER approuve la dynamique que le Conseil Régional essaie d'insuffler vis-à-vis des entreprises par la mise en place du prix handi-entreprises et ce, d'autant que cela ne relève pas de sa compétence. Le Conseil Régional aide toutes les petites communes à se mettre aux normes d'accessibilité, alors que cela ne relève pas non plus de ses compétences.

En matière de **Société de l'information et de la communication**, le CESER se félicite en premier lieu de l'achèvement prochain de la couverture haut débit et téléphonie mobile du territoire régional ainsi que de la volonté régionale d'accélérer la couverture du territoire en très haut débit dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma directeur régional en partenariat avec les Conseils Généraux.

En matière de très haut débit, il s'inquiète néanmoins d'une certaine sous-évaluation des enjeux de compétitivité et d'attractivité liés aux délais de réalisation des réseaux utiles. Les délais envisagés aujourd'hui - dix à quinze ans - risquent en effet de disqualifier durablement de larges parts du territoire régional, notamment les territoires ruraux, tant au plan économique que social et de desservir ainsi toute ambition d'un meilleur équilibre territorial de Midi-Pyrénées. Le CESER considère donc qu'il y a urgence et appelle le Conseil Régional à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour réduire sensiblement ces délais, singulièrement en ce qui concerne les zones les moins densément peuplées. Il note d'ailleurs que les investissements à réaliser pour ce faire sont nettement inférieurs à ceux qu'a pu consentir le Conseil Régional en matière d'amélioration des infrastructures de communication routières ou ferroviaires.

LA CULTURE

Le CESER constate une continuité en matière de politique culturelle de la part du Conseil Régional et ce, depuis plusieurs années. Dans ce domaine, le Conseil Régional a eu tendance à se calquer sur le déploiement mis en œuvre par l'Etat. Parce que depuis quelques années, l'Etat se désengage pour se repositionner sur ses fondamentaux (favoriser les outils culturels d'ampleur nationale), les Collectivités territoriales et notamment les Conseils régionaux se retrouvent en situation de devoir compenser. Tout en étant de manière générale plutôt favorable aux orientations de cette politique, le CESER estime que celle-ci manque de lisibilité.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, il est nécessaire d'opérer des choix, de poser des ancrages forts pour une politique régionale cohérente. Le CESER a bien noté qu'une évolution en ce sens est en cours, à travers l'élaboration de critères sur différentes politiques (le soutien aux Festivals, l'aide à la restauration du patrimoine des particuliers notamment) et restera attentif à ce mouvement.

Le CESER estime toutefois nécessaire d'ajouter que de nombreux territoires ruraux souffrent de déficits d'accès à la culture alors même que pour ces territoires, qui ne bénéficient pas forcément des effets de la croissance démographique et économique qui caractérisent l'aire urbaine de Toulouse, la culture permet de trouver une compensation. Ce rôle de rééquilibrage que joue le Conseil Régional en matière culturelle comme dans d'autres domaines est tout à fait nécessaire.

A titre d'exemple, l'une des explications de la désertification médicale de certains territoires s'inscrit bien dans un contexte plus large de diminution des services publics, services au public, et notamment des services et offres culturelles.

LE SPORT

La diminution de 15% du budget consacré au **Sport** est notamment due à l'arrêt du dispositif « Chéquier Sport » (soit 650 000€ sur le BP 2010) et une diminution des aides en direction des équipements sportifs (-700 000€) et du sport de haut niveau (-350 000€).

La politique régionale pour le développement du sport et le soutien aux pratiques sportives des lycées sont maintenus. Le soutien aux sportifs et aux manifestations est annoncé dans ce budget sur des « critères renouvelés ».

Le monde sportif est inquiet quant au devenir des activités sportives en région, d'autant plus inquiets que toutes les collectivités territoriales diminuent en même temps les aides et les subventions de manière drastique.

Le CESER prend acte de la suppression du dispositif des « chéquiers sport ». Le choix de soumettre ce dispositif sous condition de ressources a rendu complexe l'utilisation du dispositif par les clubs sportifs ; ce qui a concouru à leur faible utilisation.

Le CESER désapprouve le versement, par le Conseil régional, d'une subvention de 896 000 € au club de rugby de Montauban, sans respect des règles générales d'attribution. Le CESER note que le club n'a jamais produit les « justificatifs suffisants pour l'octroi de cette subvention » et invite le Conseil régional à plus de prudence, d'autant que le sport n'est pas de sa compétence directe.

Le CESER note que le Conseil régional a fait un choix politique fort et positif qui est d'avoir gardé à la même hauteur l'aide aux petits clubs. Midi-Pyrénées est la 3^{ème} région sportive de France et compte plus de 10 000 clubs. Pour certains d'entre eux, les aides régionales sont vitales.

Enfin, il apparaît qu'en 2011, le Conseil régional a l'intention de mettre en place le SPORTIV « pour continuer à promouvoir la pratique sportive chez les jeunes ». Le CESER souhaite que l'ensemble des fédérations sportives, scolaires et universitaires, y soit associé.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le CESER apprécie que le Conseil Régional poursuive une politique régionale en faveur de la vie associative qui est à la fois facteur de lien social et d'attractivité des territoires. Le maintien des crédits en faveur de l'éducation populaire et de la citoyenneté sont des éléments positifs malgré la non reconduction en 2011 de conventions pluriannuelles d'objectifs dans ce secteur. L'arrêt de la création de nouveaux « emplois associatifs » était prévu, même si, avec près d'un millier d'emplois, le chiffre atteint est un peu inférieur aux prévisions. Le dispositif n'est pas terminé pour autant, il est même dans sa phase la plus délicate qui doit accompagner la pérennisation de ces emplois. Compte tenu du contexte très délicat que connaissent les associations, le CESER invite le Conseil Régional à soutenir cette pérennisation et à envisager avec les divers partenaires concernés, une politique régionale de soutien à l'emploi associatif qui constitue le plus important gisement d'emploi de l'économie sociale et solidaire.

CONCLUSION

Le CESER note que le Budget Primitif de la Région Midi-Pyrénées pour 2011, s'inscrit dans un contexte de contraintes financières et d'incertitudes administratives. Il apparaît à ce titre, davantage comme un budget de continuité, de consolidation des actions entreprises au cours des dernières années que comme un budget proposant des dynamiques innovantes.

Le CESER prend acte que ce budget de transition doit permettre toutefois les interventions qui seront définies au cours de l'année 2011 dans le cadre des nouveaux Schémas et Plans.

Au-delà du passage de ressources fiscales à des dotations ou compensations provenant de l'Etat, la disparition de ressources dynamiques, basées sur la fiscalité locale, sur laquelle il avait un pouvoir de modulation, fait que le Conseil Régional perd une certaine maîtrise de ses ressources hors emprunt.

Le CESER ne peut que s'inquiéter de l'affaiblissement du principe constitutionnel de libre administration des Collectivités. L'absence de recettes dynamiques et l'accroissement des charges « contraintes » appauvrissent l'échelon politique régional, qui se voit inscrit par l'Etat dans un mouvement plus de déconcentration que de décentralisation.

La réforme de la fiscalité en cours, fait que le Conseil Régional perd sa capacité de décider le montant de ses recettes par le vote des taux sur une fiscalité directe qui disparaît. De fait la marge de manœuvre pour financer ses politiques réside non seulement dans sa capacité d'autofinancement qui risque de se réduire à court terme mais encore dans l'emprunt, pour autant qu'il ne conduise pas à un endettement trop lourd.

Le CESER souhaite que le Conseil Régional poursuive le recentrage entrepris cette année vers ses cœurs de compétences : Education/Formation, Développement économique, Aménagement et animation du territoire, Développement durable et Transports, avec comme ligne directrice la réduction de la fracture territoriale. En effet le Conseil Régional est la seule Collectivité qui a comme préoccupation le rééquilibrage du territoire, encore faut-il que lui soit garantie une capacité financière soient une capacité et une autonomie financières. Ce qui n'est pas le sens de la dernière réforme fiscale.

Dans son Avis sur la Réforme des Collectivités, adopté le 16 décembre 2009, le CESER rappelait que « *le phénomène de métropolisation joue souvent un rôle d'accélérateur des flux de capitaux, de concentration quasi exclusive de l'activité qui peut être source d'aggravation des inégalités sociales et des exclusions au niveau de l'équilibre du territoire régional, s'il n'est pas compensé par une forte politique régionale et nationale d'aménagement* » et que « *Le Conseil Régional doit à travers sa politique d'aménagement du territoire garantir les équilibres territoriaux régionaux, notamment entre la Métropole et le reste du territoire* »... « *Le CESER considère que la responsabilité de la cohésion territoriale appartient à l'Etat, son rôle régulateur est essentiel. L'Etat doit garantir le principe d'égalité sur l'ensemble du territoire national. Alors qu'à ce jour le rapport de la Cour des Comptes du 27 octobre 2009 souligne que « l'Etat n'a su préserver ce principe d'égalité (entre les territoires) tel qu'il résulte de notre pacte républicain ».* »

Cependant, le CESER constate que l'Etat qui était garant d'une péréquation entre les territoires, en se désengageant, fait porter ce rôle à des Collectivités qui se sont vues retirer

leurs leviers financiers. De fait, le CESER déplore le passage d'une péréquation verticale à une péréquation horizontale³.

Face à des ressources de plus en plus contraintes, à la nécessité d'une plus grande efficacité dans leurs utilisations, le CESER rappelle son attachement à l'idée d'une coordination des politiques publiques des grands exécutifs de Midi-Pyrénées à travers la Conférence des exécutifs. Le Conseil Régional pourrait en prendre l'initiative.

De plus, dans la perspective de l'élection future des Conseillers territoriaux en 2014, cette coordination prendrait également toute sa justification en permettant le partage d'une vision de développement régional harmonieux.

Concernant les transferts des compétences liées à la loi du 13 août 2004, le CESER regrette à nouveau que le Conseil Régional n'ait toujours pas joint au rapport financier relatif à cette mise en œuvre, une évaluation qualitative. Cette observation avait été reprise par la Cour des Comptes dans son rapport sur « *la Conduite par l'Etat de la décentralisation* » d'octobre 2009. Le CESER reconnaît une amélioration du service rendu aux usagers ainsi qu'une amélioration du traitement salarial des agents. Cet apport qualitatif dans la gestion des nouvelles compétences transférées a été également souligné par la Chambre régionale des Comptes, et figure dans le « *Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes sur la gestion de la Région au titre des exercices 1998 et suivants* ».

Le Conseil Régional vient d'engager l'élaboration de documents de programmation régionale dans le cadre du futur projet politique de la nouvelle mandature. Le CESER incite le Conseil Régional à financer par l'emprunt, pour ne pas reporter dans le temps, des investissements au service de plusieurs générations, et plus particulièrement des projets de développement, d'anticipation et de rééquilibrage du territoire.

³ Cf. annexes p 33 « Les contours de la péréquation – www.lhemicycle.com - 06 avril 2010 »
<http://www.lhemicycle.com/2010/04/06/les-contours-d%E2%80%99une-nouvelle-perequation/>

EXPLICATIONS DE VOTE

- Bernard MARGRAS pour le groupe C.G.T.
 - Jean-Marie BEZ pour le groupe F.O.
 - Lucien GLEYZES pour le 1^{er} COLLÈGE
 - Pascal ASTRUC pour le groupe ASSOCIATIONS
 - Monique MARTY pour le groupe C.F.D.T.
 - Bernard CASSAGNE pour le groupe C.F.T.C.
 - Jean-Marie ICHE pour le groupe SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE
 - Christian DUBOST pour Réseau Ferré de France
-

Suffrages exprimés : 105

Pour : 103

Contre : 00

Abstentions : 02

Ne participe pas au vote :

L'AVIS A ÉTÉ ADOPTÉ

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE C.G.T.

Présentée par Bernard MARGRAS

Monsieur le Représentant de l'Etat,
Monsieur le Représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Régional qualifie ce Budget 2011 de budget de transition. Un débat, voire une polémique s'est développée au CESER autour de cette conception : la question étant de savoir si oui ou non nous étions dans une situation éminemment transitoire exigeant une certaine prudence, en particulier sur des engagements pluriannuels, propres à la définition d'une réelle politique qu'elle soit régionale ou nationale.

Où seraient donc ces incertitudes ?

En premier lieu l'application de la réforme des Collectivités qui va signifier de toute façon une redéfinition des compétences entre Collectivités et à minima une restriction importante de celles de la Région avec l'arrivée de cette nouvelle entité qu'est la Métropole. Rappelons que celle-ci, la Métropole n'a rien d'un fantasme ou d'une hypothétique supposition comme le suggèrent certains conseillers CESER, mais est d'ores et déjà inscrite dans le marbre des décideurs concernés.

En matière de transport, d'aménagement du territoire, et de développement économique, pour rester dans le champ des compétences obligatoires de la Région, les cartes seront redistribuées. La Métropole devrait couvrir ainsi près de la moitié de la superficie régionale, débordant même sur la région limitrophe de Languedoc Roussillon.

La redistribution concernera aussi les autres Collectivités, Communautés de Communes, Départements...

L'autonomie fiscale bien qu'elle ne soit pas nommée ainsi comme principe dans la Constitution, est l'élément clé auquel il est fait référence en matière de gestion des Collectivités. Avec la suppression de la taxe professionnelle, c'est la fin d'une fiscalité directe maîtrisée par la Région, où elle pouvait définir à long terme sa politique fiscale comme moyen de ses ambitions politiques, idem pour les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Certes, ces ressources sont remplacées par la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau... mais il ne s'agit plus de fiscalité directe gérée par la Région, mais de compensation versée par l'Etat à hauteur de ce qu'a rapporté la Taxe professionnelle en 2009, la variation des taux disparaît pour une détermination venue d'en haut, par la loi de finances.

A terme, aucune souplesse, aucune possibilité d'ajustement sur les taux, sur la base, etc... la menace, en sus, d'un système de péréquation entre régions qui pénaliserait gravement Midi-

Pyrénées pour sa gestion rigoureuse de ces dernières années, et enfin une dépendance totale de la Région au bon vouloir de l'Etat centralisateur avec une remise en cause latente du contrat républicain qui engage l'Etat dans son action de rééquilibrage des territoires...

D'autres incertitudes mériteraient d'être développées comme le hiatus possible sur les ressources supposées avec la CVAE alors que la crise est toujours là et qu'elle induit une baisse sensible des revenus et donc de cette CVAE...

Il s'agit effectivement d'un budget de transition qui globalement est en baisse de près de 100 M€.

Ces 100 M€ correspondent à la baisse sur le recours prévisible à l'emprunt par la Région. On s'aperçoit que les ressources hors emprunt restent identiques, avec même une très légère progression. La marge d'autofinancement reste confortable, bien qu'en légère baisse comme les deux années précédentes. Midi-Pyrénées est la Région la moins endettée de France. Ces indicateurs nous renseignent sur la bonne gestion dont il est question, que d'aucuns qualifient de « gestion de bon père de famille ».

Qui par les temps qui courent pourrait s'en plaindre ?

La faillite avec son cortège de créanciers financiers, contrairement à d'autres Régions, ne pointe pas son nez en Midi-Pyrénées.

Mais où en sommes nous des investissements structurants, par définition pluriannuels, incombant à la Région - en application de l'application de la Clause de compétence générale encore en vie pour quelque temps, n'en déplaise à certains et des investissements tout aussi structurants incombant à l'Etat, laissés en friche depuis plusieurs années, comme le réseau des TER par exemple ?

Sur ces deux points là, la Région a rempli son contrat : il n'y a pas ou plus de retard en matière de capacité d'accueil dans les lycées, le réseau des TER est en cours de finalisation de rénovation conformément au Plan Rail. Il est clair que ces deux chantiers restent des chantiers ouverts : l'évolution démographique de Midi-Pyrénées ; une des plus fortes en progression de population, accroîtra autant les besoins en Lycées que les moyens de transport en commun. Il faudra donc remettre l'investissement à l'ordre du jour sur ces axes comme sur d'autres.

Toutes les Préfectures de Département de la région ne sont pas encore reliées par des routes à quatre voies ou des autoroutes, et l'appel au PPP (Partenariat Public Privé) a pris malheureusement le relais au détriment de l'intérêt public et de l'égalité de service pour les citoyens en application du principe républicain. Jusqu'à présent, les investissements réalisés par la Région ont été effectivement financés en grande partie par de l'autofinancement ; demain cette marge de manœuvre ne sera pas aussi disponible pour des investissements structurants et l'appel à l'emprunt maîtrisé, qui n'hypothèque pas l'avenir par un endettement trop lourd, prendra une place plus importante dans la politique de la Région.

Ceci dit, on ne peut pas décemment dire qu'un retard chronique d'investissements structurants existe en Midi-Pyrénées, même si sur certains thèmes, on relève une mise à niveau nécessaire. Globalement, un bilan objectif des dix dernières années en matière d'investissements pourrait dégager autant de points positifs que de négatifs.

Avec le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) en cours ou ce qui se profile avec le futur Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), dorénavant appelé Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF), la CGT exprime cependant des inquiétudes et des critiques. Il y a un réel manque d'ambition face à la

réalité sociale et économique actuelle : contrairement à d'autres, la CGT ne revendique pas des aides supplémentaires pour les entreprises face aux conséquences de la crise ; elle demande au Conseil Régional de s'engager financièrement pour ceux qui sont effectivement dans des situations économiques, sociales, professionnelles extrêmement difficiles. Il s'agit du logement social en centre urbain ou en périphérie qui fait cruellement défaut, ceci devrait entrer dans le SRDE, or à ce jour il n'en est toujours pas question mais les choses peuvent évoluer. Il s'agit également de permettre aux salariés privés d'emploi par les plans sociaux qui se succèdent, d'accéder à de véritables qualifications supplémentaires et non d'aider les entreprises à faire passer la pilule des licenciements et des reclassements à la va vite, par des pseudo formations d'adaptation au poste, quelque fois validées par des certifications plus ou moins bidons comme les Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) non inscrites dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), ou encore des sessions dits de formation pour l'apprentissage aux méthodes de recherche d'emploi.

C'est dans ce type de dispositif que la Région a choisi ces derniers temps « d'investir » dans le développement du facteur humain en réponse à la crise. Nous avons une pensée pour Qualification +... il y a donc, des marges de progrès importantes pour la CGT dans les programmations à venir qui doivent définir la politique de la Région pour cette mandature.

En outre, la CGT désapprouve le soutien qu'apporte la Région à la mise en place du « LEAN management et du LEAN Production », dans les entreprises. Si cette organisation du travail améliore dans un premier temps leur rentabilité ; elle est désormais une des causes principales de l'altération de la santé des salariés.

Cet Avis reprend beaucoup des éléments et arguments qui viennent d'être énumérés. Pas tous malheureusement.

Nous nous satisfaisons que partiellement de cette situation. Nous attirons l'attention sur un amendement porté par la CGT, motivé par les 4 accidents mortels, survenus depuis le démarrage du Plan rail, tous dus à des restrictions sur les mesures de sécurité, pourtant obligatoires, et jugées trop coûteuses en temps pour les entreprises concernées et donc nuisant à leur rentabilité

Cet amendement a été repoussé par la Commission 6.

Nous appelons le Conseil Régional à se préoccuper de l'intérêt vital des travailleurs lors de l'attribution des grands chantiers. Sur les chantiers liés aux investissements structurants, la Région doit veiller par une clause technique claire dans les critères d'attribution des marchés à ce que les conditions de sécurité des personnes au travail soit retenue et strictement respectées par les entreprises prestataires, sous peine de dénonciation du contrat par le donneur d'ordre.

Cette clause est possible !

La CGT votera néanmoins cet Avis.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE F.O.

Présentée par Jean-Marie BEZ

Monsieur le Représentant de l'Etat,
Monsieur le Représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le Budget 2011 de la Région Midi-Pyrénées est conditionné par la réforme du financement des Collectivités territoriales. Pour 93 % de ses recettes, la Région ne dispose plus désormais que de dotations de l'Etat ou de décisions gouvernementales, elle est la seule des Collectivités à n'avoir pratiquement plus de fiscalité propre.

Or, l'Etat gèle ses dotations si bien que comme c'était attendu, les recettes restent étales par rapport à l'année précédente et seulement deux leviers sont désormais accessibles aux Régions.

Le premier est la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) dite Grenelle qui permet aux Régions, en prélevant 80 centimes tous les cent litres de carburant, de trouver une nouvelle recette destinée à financer les transports collectifs en l'occurrence les trains express régionaux.

Le second est une ressource propre qui est assise sur les cartes grises. Actuellement, chaque carte grise émise procure 34 € à la Région. Mais cette ressource ne représente que 7,1€ du budget régional.

En revanche, les dépenses obligatoires ont augmenté et pour y faire face, la Région a fait des coupes dans ses investissements et dans ses participations concernant le facultatif, le hors-compétence.

En outre, les dépenses d'administration générale ont été réduites dès 2009 de 0,4 % et les embauches gelées. Cependant, les priorités anciennes, formation, soutien à l'économie et à l'emploi, plan rail sont maintenues. Hors possibilités fiscales, le seul recours possible pour équilibrer dépenses et recettes réside dans l'emprunt. Chacun a bien remarqué l'extrême prudence de l'exécutif régional en matière d'emprunt.

La prudence est certes une vertu mais sa pratique excessive ne remet-elle pas en cause sa nature même lorsqu'elle en arrive presque par doctrine à différer, dans une période très difficile, des possibilités d'activités supplémentaires éventuellement anticipatrices, et donc d'emploi.

Le montant optimum de l'emprunt dans une collectivité est probablement impossible à quantifier précisément surtout s'il est considéré et c'est notre cas, comme un outil qui doit servir des politiques particulières toujours évidemment sujettes sinon à conviction, du moins à discussion et aussi parce qu'il met en jeu notre rapport au temps et à notre liberté future.

Le rapporteur du projet d'Avis a bien saisi tout cela.

Le groupe de la CGT-FORCE OUVRIERE votera le projet d'Avis.

EXPLICATION DE VOTE DU 1^{er} COLLÈGE

Présentée par Lucien GLEYZES

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Budget primitif 2011 de la Région Midi-Pyrénées est mesuré, ce qui est sage dans la période d'incertitude que nous traversons.

La région Midi-Pyrénées est une des plus faiblement endettées de France, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Nous ne pouvons que nous en réjouir car cela donne pour l'avenir des marges de manœuvre importantes.

Par contre, il ne faut pas faire du très faible endettement un dogme. Comme l'a rappelé le Président Martin MALVY, la région Midi-Pyrénées est la championne de l'auto financement avec 250 M€. Il a même avoué « c'est mon obsession ». Cela peut se guérir.

La région Midi-Pyrénées investit 189 € par habitant et se classe 2^{ème} Région de France. C'est bien, mais nous devons investir encore plus pour l'avenir.

Pour le faire, il ne faut pas hésiter à emprunter sur une période correspondant à la durée d'amortissement ou pour faire plus simple sur une période équivalente à celle de l'utilisation des investissements réalisés.

Cela permettra de dégager des moyens pour renforcer l'effort du Conseil Régional dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la formation des hommes, outils du développement futur.

Cela permettra également d'investir dans l'accompagnement du renforcement des infrastructures des villes moyennes qui participent à l'indispensable équilibre régional.

Le 1^{er} COLLEGE votera l'Avis du CESER sur le Budget primitif 2011.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Pascal ASTRUC

Monsieur le Représentant de l'État,
Monsieur le Représentant de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs.

Le contexte qui préside à la construction de ce Budget primitif est marqué cette année encore par un grand nombre d'incertitudes : Incertitudes liées à la réforme en cours sur les Collectivités territoriales, qui remet en cause leurs compétences, mais aussi leurs zones d'interventions géographiques (avec la création des métropoles), mais aussi leurs relations voir leur subordination à l'État déconcentré sur des domaines qui étaient jusque-là de la stricte compétence des Régions. Incertitudes encore sur leurs ressources, avec la disparition de l'autonomie fiscale, mettant la collectivité en situation de dépendance du vote annuel par le Parlement de la loi de finance.

Dans ce contexte, le groupe ASSOCIATIONS comprend le Conseil Régional dans son choix de recourir au minimum à l'emprunt. Dans l'Avis qui vient de nous être présenté le groupe ASSOCIATIONS ne partage pas le dogme autour de l'emprunt miracle, moteur d'une relance économique. Pour le groupe ASSOCIATIONS, l'emprunt reste un outil financier au service des politiques régionales. Il ne peut constituer une politique en tant que tel à lui seul.

Le groupe ASSOCIATIONS comprend les difficultés que peut rencontrer le Conseil Régional.

Nous souhaitons que le Conseil Régional assume des choix politiques !
D'abord dans le domaine de ses compétences. Comment en effet se passer des efforts de la Collectivité Territoriale par exemple, pour lutter contre la précarité annoncée des jeunes sortis sans qualification du système éducatif.

Mais aussi vers des actions dont l'importance est évidente voir vitale pour notre région même si elles ne relèvent pas directement de sa compétence. L'appui du Conseil Régional pour l'enseignement supérieur est nécessaire au risque de voir Toulouse vampiriser la quasi totalité des 16-25 ans de la Région.

Le groupe ASSOCIATIONS comprend le risque qui existe de couvrir le désengagement de l'État, ce qu'il conviendra de souligner quand cela sera justifié. Mais le groupe ASSOCIATIONS souhaite que les Collectivités territoriales puissent réduire les fractures territoriales et sociales induite par les politiques de l'État.

Concernant le Sport

Les moyens alloués au Sport ont baissé de 15% et particulièrement l'arrêt du dispositif « chèque sports » à destination des jeunes, nous inquiète. La consommation annuelle de ce crédit est faible. La décision de suppression aurait nécessité, au préalable, une analyse qualitative pour évaluer les freins qui limitent son utilisation et le cas échéant en redéfinir les conditions d'octroi et son montant. Le CESER avait précédemment souligné le manque de communication et d'accompagnement pour le développement de cet avantage.

D'une façon concomitante, les autres Collectivités territoriales diminuent les aides et subventions, le monde sportif est très préoccupé quant au devenir des activités sportives en région.

Concernant les emplois associatifs

Le tissu associatif joue un rôle important dans l'animation et la vie des territoires. Il est facteur de lien social. Il mobilise un grand nombre de bénévoles motivés dans l'accomplissement des projets engagés. Le millier d'emplois associatifs a renforcé et professionnalisé les missions assumées par ces associations.

Dans ce contexte économique actuel peu favorable, les associations risquent d'être, si elles ne le sont pas déjà, considérées comme une variable d'ajustement, il apparaît prioritaire que le Conseil Régional soutienne au côté des autres partenaires concernés la pérennisation de ces emplois, au risque de perdre très rapidement la dynamique que ces emplois ont générée. Cela permettrait à ces entreprises de l'économie sociale de poursuivre leur démarche y compris dans le domaine économique dans lequel elles représentent un poids non négligeable en Midi-Pyrénées.

En conclusion, et d'une façon plus générale, les politiques, réflexions et projets engagés par la nouvelle équipe de Conseillers Régionaux, peut conduire à redéfinir des modalités ou des critères d'attribution de certaines dépenses ou des arrêts même de certaines politiques. Le Budget primitif 2011 y fait référence sur plusieurs points. Nous souhaiterions, comme cela a pu se faire antérieurement, que ces modifications fassent l'objet d'une démarche de concertation préalable avec les interlocuteurs ou les représentants du secteur concerné et particulièrement pour celles entrant dans le champ de la solidarité ou touchant le monde associatif.

Le groupe ASSOCIATIONS votera cet Avis dont nous partageons l'essentiel des analyses.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE C.F.D.T.

Présentée par Monique MARTY

Monsieur le Représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Cher Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Le Budget d'une Collectivité n'est pas qu'un simple acte de prévision et d'autorisation de recettes et dépenses pour l'année à venir, c'est aussi l'expression politique majeure de la volonté d'agir d'une collectivité.

Le projet de Budget du Conseil Régional pour 2011, qualifié de transition, est celui d'une équipe renouvelée, installée pour un mandat de 4 ans mais dont les ambitions apparaissent très limitées au motif principal des contraintes que constituent l'application des réformes conduites par l'Etat.

Ce projet de Budget se caractérise par une baisse de 7,8 %, le maintien d'un autofinancement élevé, une baisse de l'emprunt et l'ambition de garder un bon niveau d'investissement dans un contexte de crise économique, de perturbations profondes sur l'emploi, et de manque de visibilité sur ses recettes futures.

Midi-Pyrénées est toujours la Région la moins endettée de France et reconnue comme ayant la meilleure gestion budgétaire.

Dans son Avis, le CESER continue à s'interroger sur le bien-fondé de cette stratégie financière du Conseil Régional qui a tendance à utiliser l'emprunt comme variable d'ajustement pour équilibrer son budget.

La CFDT partage cette interrogation du fait qu'il existe plusieurs risques :

- Celui du transfert de charge de la Région sur des Collectivités infra-régionales majoritairement très endettées, à l'exemple des Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation (MCEF), des parcs d'activités d'intérêts régionaux ;
- Celui de l'impasse sur des investissements porteurs de développement telles les infrastructures numériques mais aussi sur des investissements d'anticipation par rapport à une forte croissance démographique qui serait subie, par exemple pour la constitution de réserves en eau, l'économie de l'espace, l'adaptation des services publics...

L'emprunt qui génère de la dette, n'est pas, bien évidemment, une finalité en lui-même. Pour la CFDT, il doit être prioritairement réservé à des investissements liés aux compétences majeures du Conseil Régional, et répondre aux enjeux majeurs de notre région :

- Soutien à l'activité économique et à l'emploi,
- Adaptation professionnelle des salariés,
- Accompagnement des mutations industrielles des bassins d'emplois,
- Renforcement de la cohésion territoriale et du polycentrisme urbain.

Nous n'avons pas senti de « grand souffle » dans ce projet de Budget pour 2011, sinon la volonté de mettre en chantier plusieurs plans et schémas qui seront porteur, à moyen terme, de programmes d'actions qui nécessiteront, pour les années à venir, des investissements et un recours à l'emprunt.

Au vu de l'achèvement des Programmes européens et du Contrat de projet avec l'Etat en 2013, avec le CESER, la CFDT partage cette préoccupation de préparer les éventuelles politiques contractuelles à venir, malgré un contexte institutionnel et financier incertain.

Au contact des réalités des salariés dans les entreprises et les administrations, la CFDT partage les interrogations de la Région sur l'avenir et les conséquences de la récente loi sur la Réforme des collectivités locales.

Cette loi ne nous satisfait que partiellement :

- Elle déstabilise le rôle et le fonctionnement des Régions ;
- Elle affaiblit les pays, au risque de rendre plus complexe l'organisation territoriale et la coordination des actions publiques pour l'emploi ;
- Elle réduit la place de la société civile organisée dans les Conseils de développement en contradiction avec les dispositifs de concertation issus du Grenelle de l'environnement.

Mais par ailleurs :

- Elle relance la dynamique intercommunale,
- Elle légitime démocratiquement les Conseils Communautaires,
- Elle amorce une prise en compte du fait métropolitain,
- Elle constitue une avancée pour une meilleure coordination de travail entre les Départements et les Régions par la création des Conseillers territoriaux.

Pour la CFDT, la Région et l'Intercommunalité sont les deux niveaux de Collectivité à privilégier comme lieux pertinents de coordination et de mise en œuvre de l'action publique, de la gestion optimale des services publics locaux, les Départements ayant la charge de l'action sociale des personnes âgées et de l'insertion.

En lien avec les territoires de projets que sont les Pays et les Agglomérations, il y a urgence à renforcer l'implication des citoyens et donc des salariés dans la vie de leurs territoires.

L'attribution de compétences spécialisées à la Région lui supprime de fait, sa Compétence générale. Elle va la priver d'outils tels des schémas directeurs opposables, pour développer et aménager durablement le territoire régional. Pour la CFDT, la démarche portée par l'Union européenne privilégie l'échelon régional et elle exige une grande intégration des politiques à ce niveau là.

Avec cette loi, le risque d'affaiblissement des Régions est réel, d'autant plus que les Communes, et en particulier les Communes à vocation métropolitaines dont Toulouse est le parfait exemple, verront cette Compétence générale renforcée...

Pour la CFDT, le partage des compétences n'a de sens que s'il s'accompagne d'une révision globale des finances locales, et en particulier de la fiscalité locale. Il y a lieu de réhabiliter l'impôt comme acte démocratique majeur visant à la redistribution et au financement de l'action collective.

Le principe de l'autonomie fiscale devenu un principe constitutionnel en 2003, doit être à la hauteur des compétences qui sont décentralisées par l'Etat alors qu'il va être bridé par le système actuel.

En conclusion ; le groupe CFDT se retrouve dans les principaux éléments de l'Avis sur le projet de Budget 2011 du Conseil Régional. Il le votera

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE C.F.T.C

Présentée par Gérard CASSAGNE

Monsieur le Représentant du Préfet de Région,
Monsieur le Représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

C'est la première fois que le budget prévisionnel de la Région Midi-Pyrénées est en retrait par rapport aux années précédentes. Certes, il pourra être complété par l'emprunt car la Région en a encore la capacité si telle était sa volonté.

Toutefois, le fait est que la Région se trouve confrontée plus que toute autre Collectivité territoriale à la maîtrise très limitée de l'élaboration de ses recettes, à la quasi stagnation des dotations de l'Etat et donc au manque de dynamisme de ses entrées financières. Enfin, l'évolution de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est difficile à appréhender pour les années à venir.

Dans ce contexte, la Région Midi-Pyrénées s'est fixée pour ambition de maintenir entre autre ses priorités à l'éducation, la formation, la recherche, le développement et l'emploi.

Cependant, on s'aperçoit que certains budgets relatifs à ces postes sont en baisse.

Cela peut se comprendre par le fait d'une part de la fin de cycle pour certains projets et d'autre part de la concertation en cours pour l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) et du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) qui devraient être approuvés en juin 2011.

Il est toutefois vivement souhaitable que la Région n'attende pas l'élaboration du Budget 2012 pour lancer les actions qui pourraient être déclinées et demandées dans ces documents si l'urgence en était pleinement justifiée.

Enfin, la CFTC approuve le contenu du projet d'Avis et votera donc pour.

Je vous remercie pour votre attention.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE SANTÉ ET COHESION SOCIALE

Présentée par Jean-Marie ICHE

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe SANTE COHESION SOCIALE du CESER s'est d'abord étonné de constater, certes une diminution de crédits dans ce poste comme dans la plupart des chapitres de ce Budget, mais principalement de l'annonce d'un diagnostic que la Région se propose de réaliser sur l'offre de soins en Midi-Pyrénées.

Le CESER n'avait-il pas, en juin 2009, produit un rapport sur l'accès aux soins, s'appuyant précisément sur l'étude de l'offre de soins effectué en 2004 ?

Il était permis de s'interroger sur l'utilité de ces nombreuses heures de travail, et auditions organisées par la Commission AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES pour aboutir à cette photographie sur l'organisation régionale de notre système de santé.

Mais à la lumière des précisions apportées lors de son audition par le Dr. François SIMON, Vice-Président du Conseil Régional, chargé des questions de Solidarité, la justification de cette stratégie est apparue évidente.

En effet, la mise en œuvre de la loi Hôpital, Patients Santé et Territoire (HPST) et l'installation des Agences Régionales de Santé (ARS) recomposant totalement la gouvernance du système de santé (décloisonnement sectoriel : ambulatoire, hospitalier et médico-social) nécessite, effectivement, une remise en question de l'approche que peut avoir une Région dans ce domaine.

Paradoxalement, dans ce contexte « d'étatisation » du système de santé qui recherche une rationalisation de l'intervention publique afin de corriger l'hétérogénéité des situations et d'éviter la dispersion des actions à mettre en place, les Collectivités territoriales ne sont pas écartées.

Elles restent précisément très concernées, à travers leur participation aux instances collégiales (Conseil de surveillance, Conférence régionale de santé et de l'autonomie, Commissions de coordination des politiques publiques de santé) dans la définition la mise en œuvre et la coordination des politiques régionales de santé, cela dans une perspective de développement local et d'aménagement du territoire.

Le Groupe SANTE ET COHENSION SOCIALE prend acte de la volonté ainsi affichée par la Région à travers la reconstitution de cette nouvelle Vice-Présidence, de suivre attentivement ce domaine facteur d'équilibre démographique et de lien social, mais insiste néanmoins sur la nécessité de parvenir à une vision partagée entre les différents acteurs afin d'aboutir à la définition d'une politique cohérente et égalitaire dans l'accès au soins, sur l'ensemble du territoire régional.

Par ailleurs, le Groupe SANTE ET COHENSION SOCIALE note avec satisfaction la volonté de cette Vice-Présidence d'intégrer véritablement les questions de prévention et d'éducation de la santé dans cette politique.

Enfin, toujours dans le sens d'une plus grande cohérence dans ce domaine de la santé, particulièrement éclaté, il considérerait pertinent d'associer étroitement cette nouvelle Vice-Présidence à la gestion des formations sanitaires et sociales dont la Région a, désormais, la maîtrise.

Pour conclure, le Groupe SANTE ET COHENSION SOCIALE partage complètement les observations du rapporteur Bruno LAFAGE et votera cet Avis sur le projet de Budget régional 2011.

EXPLICATION DE VOTE DU RESEAU FERRÉ DE FRANCE

Présentée par Christian DUBOST

Monsieur le Représentant de l'Etat,
Monsieur le Représentant du Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Chers collègues,

Je vais trancher avec l'unanimité des personnes qui m'ont précédé à cette tribune, en vous faisant part de mon abstention sur le projet d'Avis.

J'aurais voté la version initiale de l'Avis, mais je ne peux pas, en tant que directeur d'un établissement public de l'Etat, voter l'amendement qui « condamne » l'Etat. Cette abstention est dictée par des considérations d'éthique, alors que je partage globalement les constats et recommandations de l'Avis.

Au-delà de ces considérations personnelles, je vous invite, chers collègues, à un peu moins de nostalgie, et à davantage de réalisme, d'enthousiasme et d'inquiétude.

Moins de nostalgie : au XXème siècle, les investissements étaient financés par l'Etat, ou plutôt par la SNCF. La dette colossale de Réseau Ferré de France (RFF), 27 Mds€, est en grande partie issue de cette politique.

Plus de réalisme : aujourd'hui, depuis une dizaine d'années, les projets de LGV sont, hors part RFF, cofinancés par l'Etat et les Collectivités à 50/50. Cette règle sur les concours publics nationaux s'applique partout en France, en Midi-Pyrénées, Aquitaine comme partout ailleurs. On peut le regretter, mais cette règle est désormais inscrite dans le paysage.

Plus d'enthousiasme : n'oublions pas que la LGV est pour Midi-Pyrénées, un facteur de développement économique, d'accessibilité des territoires et surtout de développement durable.

Plus d'inquiétude : je vous invite à constater que la finalisation de l'accord sur le financement sur la LGV Tours/Bordeaux n'est toujours pas intervenue et qu'elle ne devrait pas intervenir dans les prochains jours, ce qui ne correspond pas au planning envisagé initialement.

ANNEXES

I – LES RESSOURCES 2011 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

	Total 2010 (BP+DM)	BP 2011
Fiscalité Directe	292 565 183	292 566 000
- Taxes foncières	131 632 373	0
- Compensation relais Taxe professionnelle	160 932 810	0
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		136 162 000
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau		26 510 000
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources		77 722 000
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle		52 172 000
Fiscalité Indirecte	266 300 000	295 500 000
- TIPP loi de finances	128 300 000	128 500 000
- TIPP régionale modulée	30 000 000	30 000 000
- TIPP "Grenelle"		29 000 000
- Cartes Grises	82 000 000	82 000 000
- Cont. Développement Apprentissage	26 000 000	26 000 000
Compensations fiscales	11 345 460	10 500 000
Dotations de l'Etat	360 557 142	360 100 000
- D.G.F. forfaitaire	228 178 202	228 000 000
- D.G.F. péréquation	26 222 497	26 000 000
- D.G.D résiduelle	14 474 901	14 400 000
- D.R.E.S	20 704 681	20 700 000
- Dotations Formation professionnelle	38 057 682	38 000 000
- Primes d'apprentissage	32 919 179	33 000 000
Participations	15 500 000	10 500 000
- FNDMA	12 500 000	7 500 000
- Participation Dpt cités scolaires et enseignement supérieur	3 000 000	3 000 000
Ressources diverses liées aux compétences transférées	8 500 000	9 000 000
- FARPI	7 600 000	8 000 000
- 22,5 % EPLEA	900 000	1 000 000
Ressources Diverses	47 285 766	39 818 225
- Protocole Golfech	1 707 400	1 700 000
- F.C.T.V.A.	28 000 000	25 500 000
- Remboursements Avances et Prêts	2 400 800	2 900 000
- divers recettes investissement	4 272 000	3 278 015
- divers recettes fonctionnement	10 905 566	6 440 210
Fonds européens	43 300 000	34 909 775
- Sub. Glob. FEDER (2007/2013)	27 600 000	28 000 000
- Sub. Glob. F.S.E. (2007/2013)	3 900 000	5 000 000
- Sub. Glob. F.S.E. (2000/2006)	4 300 000	0
- Sub. Glob. FEDER (2000/2006)	6 500 000	0
- Divers recettes Européennes dont Ass. Techni.	1 000 000	1 909 775
Emprunt	186 441 400	98 106 000
Sous-Total hors emprunt	1 045 353 551	1 052 894 000
TOTAL GENERAL	1 231 794 951	1 151 000 000

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Avis du CESER - Le Budget Primitif 2011 de la Région Midi-Pyrénées
Assemblée Plénière du 16 décembre 2010 – CESER Midi-Pyrénées

II – LES DÉPENSES 2011 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique éducative en faveur es lycées, des jeunes et de leurs familles	170 366 000	176 248 000
L'enseignement supérieur	10 220 000	24 670 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	211 911 600	228 728 000
Total	392 497 600	429 646 000

LA RECHERCHE, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche et l'innovation	28 147 000	23 283 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	53 983 000	42 734 500
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	26 802 000	24 972 000
L'économie touristique et le thermalisme	25 440 400	24 520 400
L'économie sociale et solidaire et les autres actions innovantes	3 210 000	2 554 000
Total	137 582 400	118 063 900

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique régionale des transports	235 798 900	296 960 000
Climat, énergie, environnement	21 605 500	19 192 500
Total	257 404 400	316 152 500

L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, L'EFFORT DE SOLIDARITÉ

BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les politiques territoriales	30 283 500	25 744 500
Les actions de solidarité	22 611 400	13 094 000
La culture	22 116 500	24 330 600
Le développement et la promotion du sport	12 035 000	10 395 000
Le soutien à la vie et la citoyenneté	7 323 000	7 865 000
L'action européenne et internationale	5 982 800	5 888 000
Total	100 352 200	87 308 100

L'IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES

BP 2011

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Prospective, évaluation et performance	486 500	551 500
Total	486 500	551 500

LES CHARGES DE L'INSTITUTION

BP 2011

I Investissement	AP 2010	CP 2010	AP 2011	CP 2011	CP 10/11
3ème tranche hotel de Région		27 775 000	300 000	3 615 000	-87%
Autres investissements - projets informatiques	4 933 000	4 373 000	4 432 000	4 953 000	13%
Total Investissement	4 933 000	32 148 000	4 732 000	8 568 000	-73%

II Fonctionnement	AE 2010	CP 2010	AE 2011	CP 2011	CP 10/11
1 L' Administration générale					
Hôtel de Région, annexes et antennes locales fonctionnement	5 261 600	16 008 900	5 261 416	15 893 700	-0,72%
Maintenance informatique	5 606 000	3 331 000	5 229 000	3 971 000	19,21%
Communication et relations publiques	4 970 000	5 327 000	4 876 000	4 794 300	-10,00%
Total Administration générale	15 837 600	24 666 900	15 366 416	24 659 000	-0,03%

2 Le CESER	213 500	2 233 100	60 000	2 309 375	3%
-------------------	----------------	------------------	---------------	------------------	-----------

3 Le personnel hors ARL (salaires, indemnités, frais de déplacements, missions) Compensation FEDER		44 585 600		45 077 900	1,1%
Personnel lié à la décentralisation		4 250 000		4 250 000	0%
SRI		759 000		725 600	-4,4%
ARL		84 227 500		86 296 000	2,5%
ARL Assurance		222 500		302 500	36%
ARL contrats aidés		899 000		899 000	0%
Total Frais de personnel		134 943 600	0	137 551 000	1,9%

III La dette	AP/AE 2010	CP 2010	AP/AE 2011	CP 2011	CP 09/10
Capital		10 700 000		13 000 000	21%
Intérêts		6 800 000		7 350 000	8%
Frais lignes de trésorerie		500 000		150 000	-70%

IV Les interventions	AP/AE 2010	CP 2010	AP/AE 2011	CP 2011	CP 10/11
Fonds d'intervention rapide	330 900	468 200	330 900	468 200	0%
Fonds Régional d'Intervention + MD	4 063 100	4 924 200	4 063 100	4 924 200	0%
Total interventions	4 394 000	5 392 400	4 394 000	5 392 400	0%

Opérations spécifiques	AP/AE 2010	CP 2010	AP/AE 2011	CP 2011	CP 10/11
Non valeur et titres annulés		74 500		74 500	0%
Provisions		0		0	
Total Opérations spécifiques		74 500		74 500	0%

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		121 605 638		145 363 675	
-------------------------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

Total Général (Hors amortissement et dette)	25 378 100	199 458 500	24 552 416	178 554 275	-10%
--	-------------------	--------------------	-------------------	--------------------	-------------

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Évolution des ratios depuis 2001

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

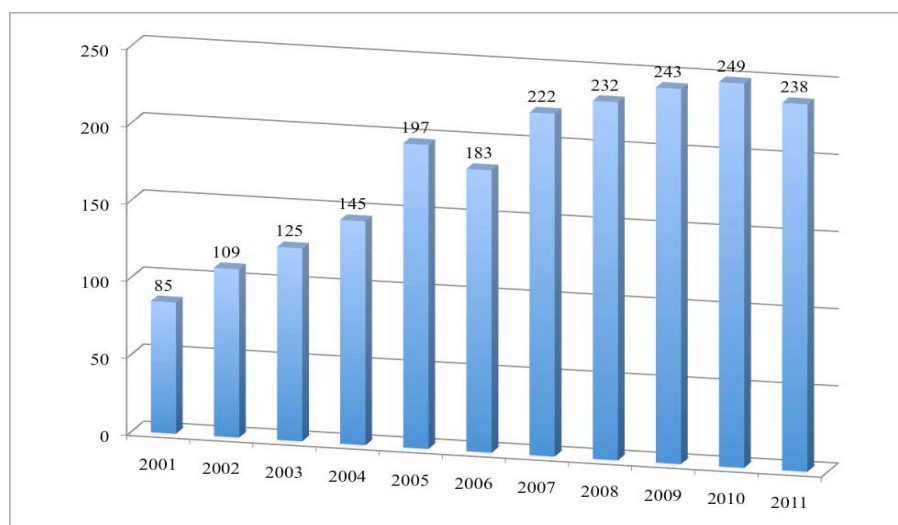
Budgets primitifs 2001, 2002, 2003, 2004 : **2 551 687 hab.** (recensement 1999)

Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

Budget primitif 2010: **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

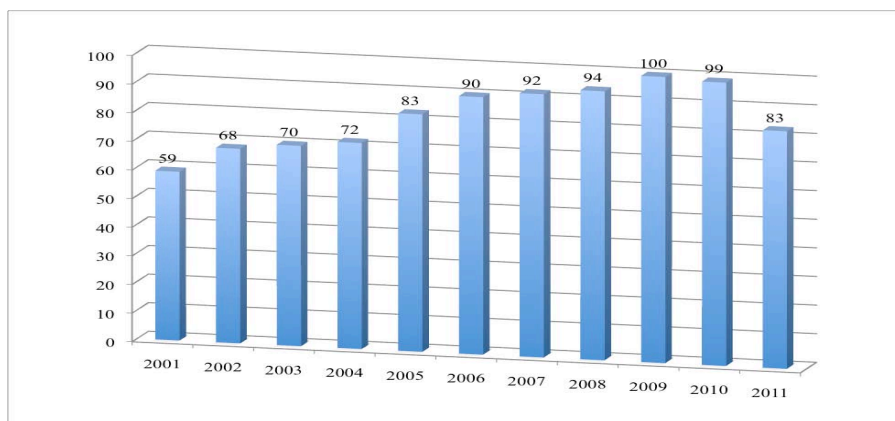
Budget primitif 2011 : **2 890 123 hab.** (recensement complémentaire 2006)

Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



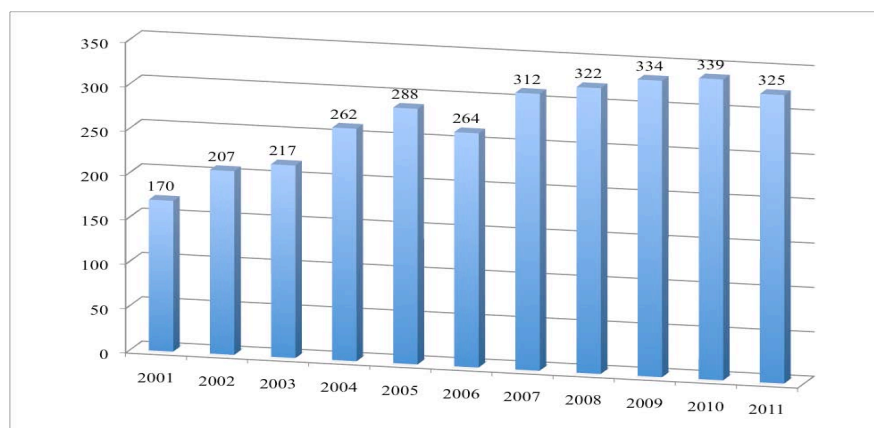
Dépenses réelles
de fonctionnement
par rapport à la
population totale
***En euros par
habitant***

Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional



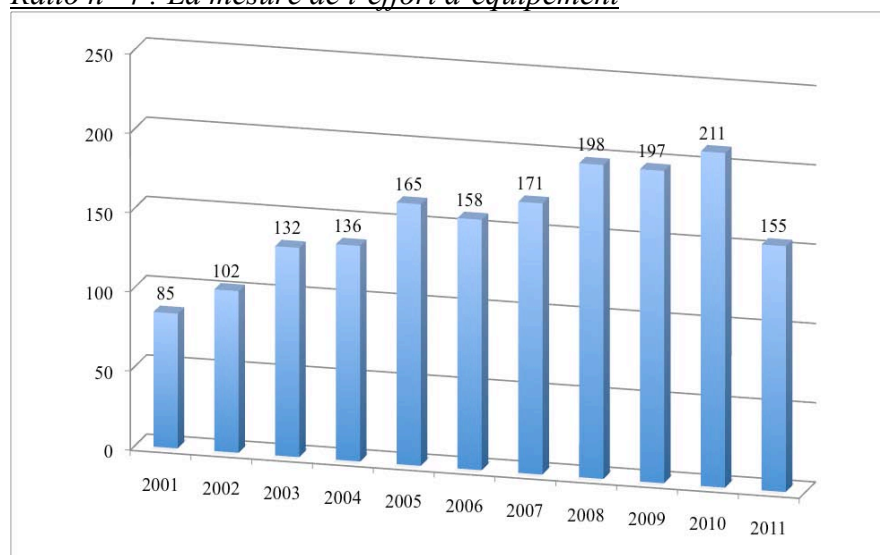
Produits des impositions directes par rapport à la population
Hors compensation de l'Etat
En euros par habitant

Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents



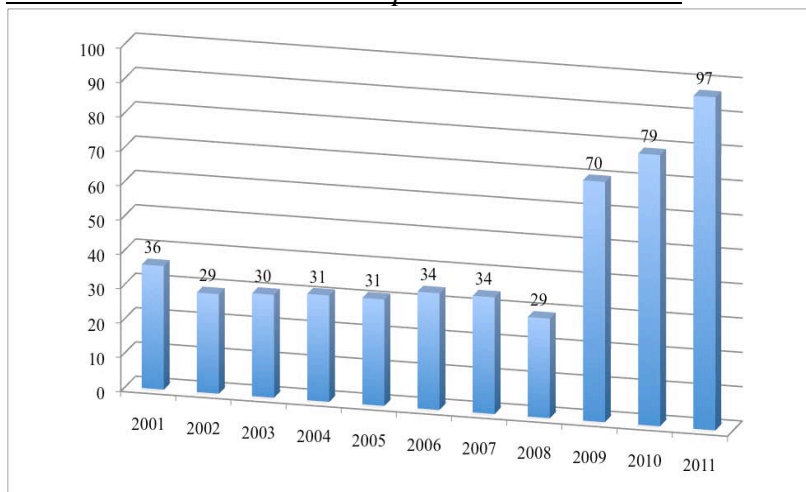
Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant

Ratio n°4 : La mesure de l'effort d'équipement



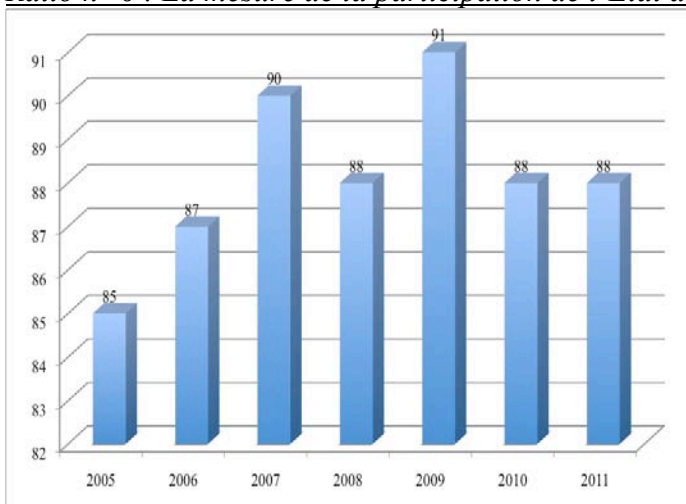
Dépenses d'équipement brut par rapport à la population
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette en capital
En euros par habitant

Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement



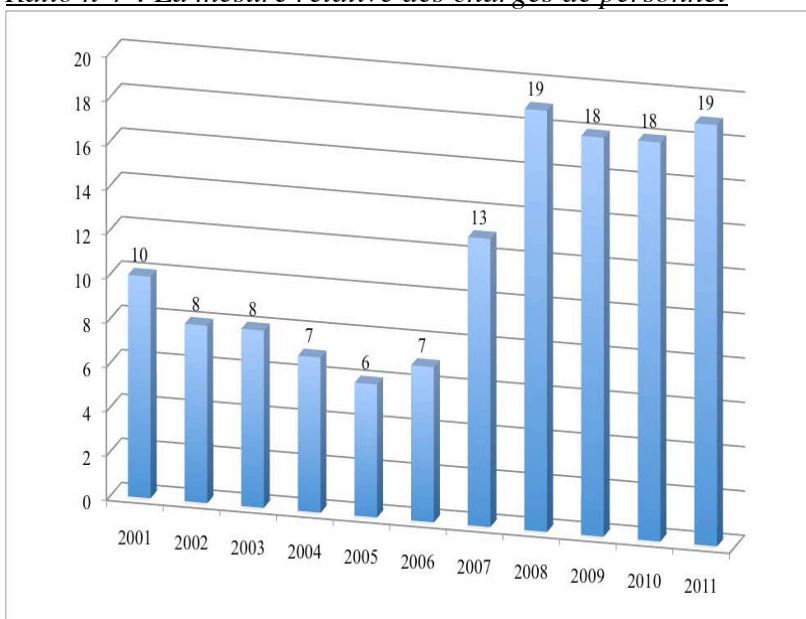
Encours de la dette par rapport à la population
En euros par habitant

Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région



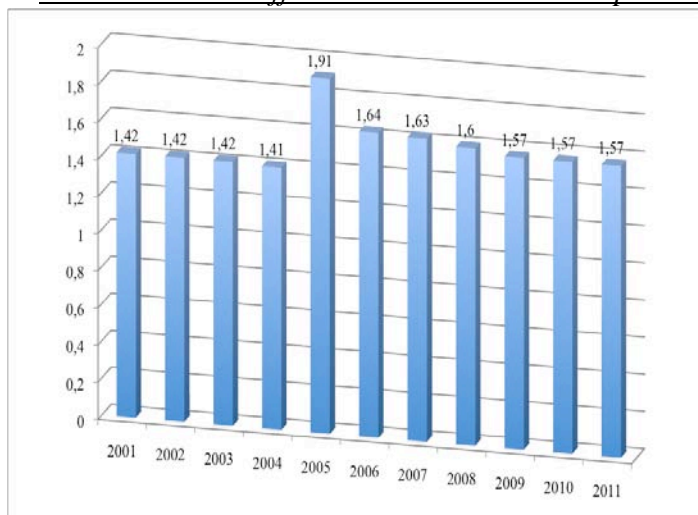
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant
Ratio calculé à partir de 2005 seulement

Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel



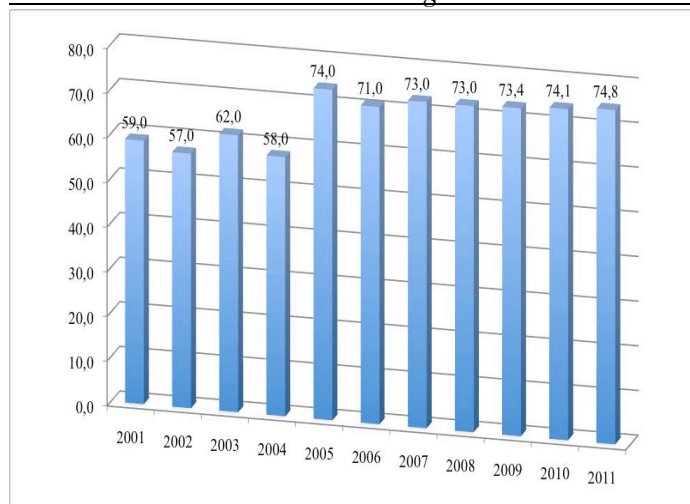
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°8 : Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal



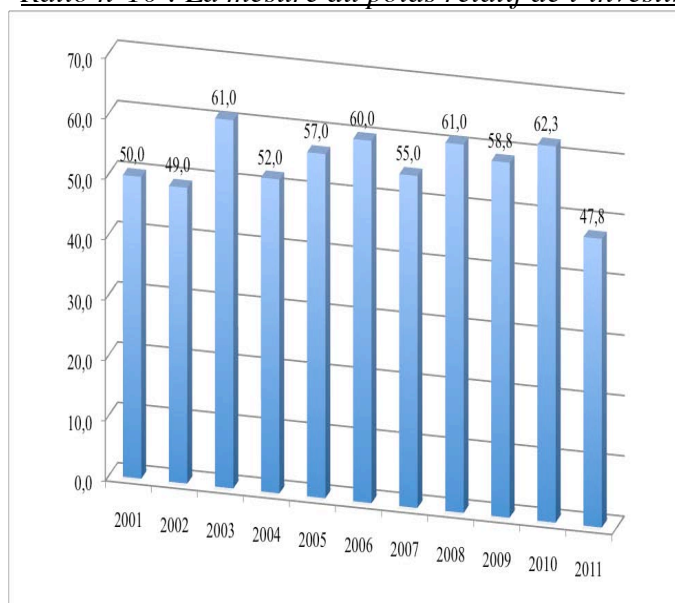
Produit des contributions directes par rapport au potentiel fiscal
Calculé à partir des taux moyens pondérés des régions métropolitaines (hors Corse et Ile-de-France)
Établi sur la base de la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1, sur la base des informations N-2

Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement



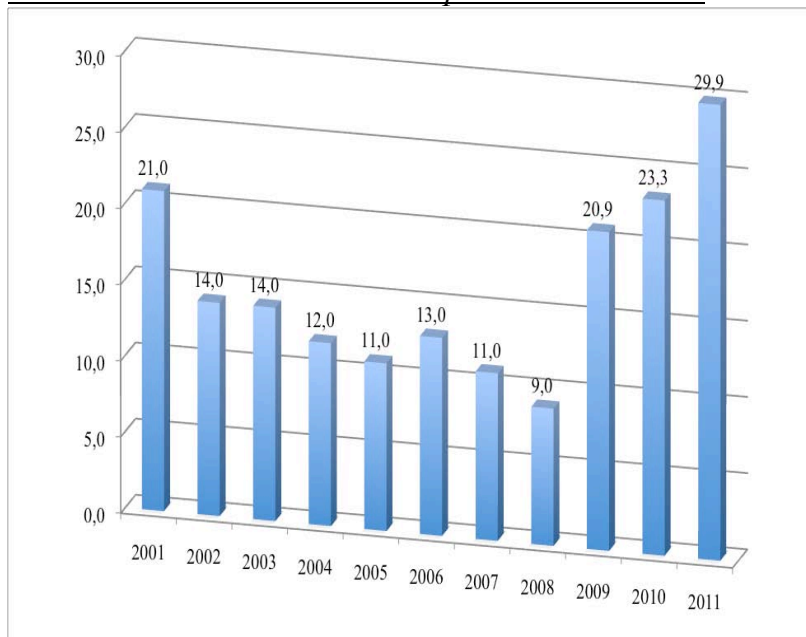
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget



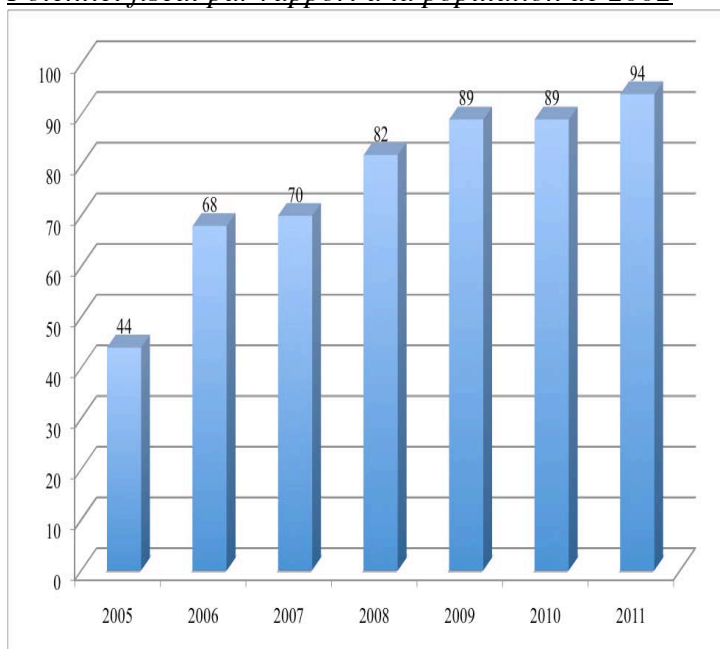
Dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement



Encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Potentiel fiscal par rapport à la population de 2002



Potentiel fiscal par rapport à la population de 2002
Non communiqué en métropole selon la DGCL (N-2)
En euros par habitant

Institutions

■ Les contours d'une nouvelle péréquation

6 avr 2010 -

Après avoir organisé les 30 et 31 mars deux ateliers consacrés à l'avenir des Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), la commission des finances du Sénat a évoqué le 1er avril plusieurs propositions sur le futur dispositif de péréquation horizontale qui doit être mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Tout d'abord, face à « la diminution globale des ressources disponibles pour la péréquation horizontale » entre communes et intercommunalités, « il convient d'envisager un élargissement de l'assiette des prélèvements en faveur de la péréquation, en visant par exemple le potentiel financier global des collectivités (ensemble des ressources fiscales et des dotations de l'Etat) », estime la commission dans un communiqué.

Et, puisque « le cadre départemental sur lequel ont été bâtis les FDPTP fait désormais débat », la commission recommande d'établir la péréquation horizontale « sur un périmètre régional, sous réserve de dispositions transitoires ou de la prise en compte de spécificités locales ».

Le cas de l'Ile-de-France

Ensuite, s'agissant de l'Ile-de-France, les sénateurs demandent qu'un dispositif particulier soit mis en place, avec notamment la fusion des FDPTP existants dans le FSRIF. Le nouveau FSRIF pourrait être « alimenté par un prélèvement unifié portant à la fois sur les communes isolées et sur les intercommunalités », en fonction du « potentiel financier ». Il devra « éviter autant que possible, les effets de seuil en prévoyant, par exemple, que l'ensemble des collectivités concernées soient à la fois contributrices et bénéficiaires du fonds, la péréquation correspondant au solde entre contributions et versements. » Les versements provenant du FSRIF devront « intégrer à la fois des critères de ressources et de charges », précise la commission.

Pas avant 2011

Enfin, la commission considère que « la fiabilité des simulations n'est pas actuellement assurée » et que « l'examen du projet de loi mettant en place des mécanismes de péréquation ne pourra intervenir qu'une fois connues les données relatives à la nouvelle contribution économique territoriale et aux Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (Ifer), c'est-à-dire en 2011 ». L'idée de présenter ce projet de loi avant le 31 décembre 2010, comme le prévoit la loi de finances pour 2010, « apparaît difficile à tenir ». En tout état de cause, « les FDPTP et le FSRIF doivent impérativement être préservés » en attendant ce texte, affirme la commission.

Améliorer la péréquation en zones urbaines

Le 1er avril, à l'issue des Assises de la péréquation, les élus de Ville et banlieue, de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) et de l'Association des communautés urbaines de France (Acuf) ont rendu public leurs propositions en matière de péréquation.

En Ile-de-France, ils insistent sur la nécessité de « rendre effective la solidarité territoriale, par l'achèvement de la carte intercommunale et surtout par la rationalisation des périmètres pour mettre fin au cloisonnement entre intercommunalités riches et pauvres ». Ils souhaitent également « le maintien et le renforcement du FSRIF et des FDPTP ».

En régions, ils dénoncent le fait que, « pour la majorité des territoires urbains, la réforme de la TP va se traduire par la transformation d'une part substantielle de ressources fiscales dynamiques en dotations gelées ». Ils prônent donc l'abandon du système de péréquation actuel et estiment qu'il faudra « raisonner en termes de ressources consolidées sur les territoires (communes et intercommunalités) ».

GLOSSAIRE

A

ADEFPAT	Association pour le Développement Et la Formation du Pays Aveyronnais et Tarnais
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADEPFO	Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation
AE	Autorisation d'Engagement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIO	Accueil, Information, Orientation
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
AP	Autorisations de Programme
ARF	Association des Régions de France
ASSEDIC	ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
AVAMIP	Agence de VALorisation de la recherche en MIDi-Pyrénées

B

BP	Budget Primitif
-----------	-----------------

C

CA	Crédits pour Affectation
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIBC	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
CLTR	Crédit Long Terme Renouvelable
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
COFACE	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
CPER 2000-2006	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
CPER 2007-2013	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CUFR	Centre Universitaire de Formation et de Recherche
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

D

DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DM	Décision Modificative
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

E

EHPAD	Établissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPA	Etablissement Public Administratif

F
FEDER Fonds Européen de Développement Régional
FIER Fonds d'Intervention Economique Régional
FISO Fonds d'Investissement Social
FNDMA Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage
FSE Fonds Social Européen

G
GRETA GRoupement d'ETablissements publics locaux d'enseignement

H
HLM Habitation à Loyer Modéré

I
ICSI Institut pour la Culture de la Sécurité Industrielle
IFER Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
IUT Institut Universitaire de Technologie

L
LGV Ligne Grande Vitesse
LMD Licence-Master-Doctorat
LRU loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

M
MCEF Maison Commune Emploi Formation

O
OGM Organisme Génétiquement Modifié

P
PDMI Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires
PIB Produit Intérieur Brut
PNR Parcs Naturels Régionaux
PPP Partenariat Public Privé
PRDF Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRES Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRFP Programme Régional de Formations Professionnelles

R
RFF Réseau Ferré de France

S
SIQO Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SNCF Société Nationale des Chemins de Fer français
SRADT Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDE Schéma Régional de Développement Economique

SRDTL Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
SRI Service Régional de l'Inventaire
SRIT Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

T

TER Train Express Régional
TFB Taxe Foncier Bâti
TFNB Taxe Foncier Non Bâti
TIC Technologies de l'Information et de Communication
TIPP Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TOS Techniciens et Ouvriers de Service
TP Taxe Professionnelle

V

VIE Volontariat International en Entreprise

